

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 19 mars 2024

16^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 19 mars 2024, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Marlyse Audergon ; Eric Bettens ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; M. Johann Dupuis ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alexandra Gerber ; Mme Alice Girardet ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Sevgi Koyuncu ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Olivier Thorens ; M. Samson Yemane

Membres absents non excusés : Mme Anna Crole Rees ; Mme Sarah Depallens ; Mme Coralie Dumoulin ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Clara Schaffer ; M. Jean-Claude Seiler ; Mme Diane Wild

Membres présents	74
Membres absents excusés	19
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de Mme Naomi Matewa (Les Verts), en remplacement de Mme Angélique Chatton, démissionnaire

Prestation de serment de Mme Preeti Damon (soc.), en remplacement de M. Andrea Münger, démissionnaire

Prestation de serment de M. Olivier Bloch (PLR), en remplacement de M. Antoine Piguet, démissionnaire

Le président : – Nous allons commencer cette séance du Conseil communal, qui suivra donc le programme suivant. Après les opérations préliminaires, nous aurons les deux traitements prioritaires de la Municipalité dont l'un est par ailleurs un traitement selon l'article 79 du règlement. Nous continuerons par la prise en considération des initiatives, les deux interpellations urgentes, et puis nous traiterons les rapports ordinaires.

Au titre des opérations préliminaires, nous allons tout d'abord procéder aux prestations de serment de trois nouvelles et nouveau conseillers communaux. Je demande aux huissiers de bien vouloir faire rentrer Mme Naomi Alexandra Matewa, Mme Preeti Damon et M. Olivier Bloch. J'invite l'Assemblée ainsi que le public à se lever.

Mesdames Matewa et Damone, monsieur Bloch, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Madame Matewa ?

Mme Naomi Matewa (Les Verts) : – Je le promets.

Le président : – Madame Damon ?

Mme Preeti Damon (soc.) : – Je le promets.

Le président : – Monsieur Bloch ?

M. Olivier Bloch (PLR) : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets, ce que je vais faire tout de suite, le procès-verbal de l'Assemblée de communes, certifiant votre élection, et je vous invite après cela à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. Bienvenue au Conseil communal. Nous pouvons les applaudir et reprendre place.

Applaudissements.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Fabrice Moscheni, démissionnaire

M. Elouan Indermühle (UDC) : – Le groupe UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Valentin Christe pour rejoindre la Commission des finances. M. Christe a siégé plusieurs années dans cette Commission et l'a présidée durant la législature précédente. On pense qu'il sera donc comme un poisson dans l'eau dans cette commission, et nous le recommandons à vos suffrages.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Valentin Christe (UDC) membre de la Commission permanente des finances.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Antoine Piguet, démissionnaire

Mme Mathilde Maillard (PLR) propose la candidature de M. Jean-Claude Seiler.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Jean-Claude Seiler (PLR) membre de la Commission permanente des pétitions

Election complémentaire d'un membre suppléant à la commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Andrea Münger, démissionnaire

M. Louis Dana (soc.) : – Le groupe socialiste a l'honneur de soumettre à vos suffrages Mme Lana Cueto, fraîchement entrée au Conseil, mais qui, à n'en pas douter, aura toutes les compétences pour siéger dans cette commission.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Lana Cueto (soc.) membre suppléant de la Commission permanente des pétitions.

Election complémentaire d'un membre au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de Mme Alice de Benoit, démissionnaire

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Pour vous proposer la candidature de M. Jean-Blaise Kalala, ingénieur en génie électrique, père de trois enfants et jeune grand-père, actif comme indépendant, il se réjouit de rejoindre, si vous le voulez bien, la Commission des taxis.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Jean-Blaise Kalala (V'L) au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Communication

Démission de M. Fabrice Moscheni (UDC) du Conseil communal, avec effet au 19 mars 2024

Le président donne lecture de la lettre suivante

(insérer lettre)

Le président : – Outre son rôle de stagiaire comptable, qu'il a rappelé, M. Moscheni est entré en 2011 au Conseil communal, a été membre de la Commission de politique régionale de 2011 à 2016, de la Commission des finances de 2016 à 2021, puis pendant cette législature, et aussi commissaire de finances de 2021 à 2026, je l'ai déjà dit. Je crois qu'on peut applaudir M. Moscheni, qui va nous manquer et à qui je souhaite une bonne suite.

Applaudissements.

Communication

Démission de M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) du Conseil communal, avec effet au 19 mars 2024

Le président donne lecture de la lettre suivante.

(insérer lettre)

Le président : – M. Ho est donc entré au Conseil communal le 6 mars 2018 et à qui nous pouvons souhaiter aussi tout le bon pour ses engagements familiaux, associatifs et professionnels. Merci pour votre contribution à la marche de la Ville.

Applaudissements.

Communication

Démission de M. Valentin Christe (UDC) de la Commission permanente de gestion, avec effet au 15 mars 2024

Le président informe l'assemblée de la démission de M. Valentin Christe de la Commission permanente de gestion.

Communication

Retrait de l'interpellation de Mme Christine Goumaz « Quel bilan des subventions aux abonnements tl en 2023 ? »

Le président informe l'assemble du retrait de l'interpellation de Mme Goumaz.

Communications

(insérer communications) + dépôts

Plan de gestion 2025-2028 du Parc naturel périurbain du Jorat

Préavis N° 2023/68 du

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Le président : – Je vous informe que cet objet est non seulement une urgence municipale, mais aussi une unanimité au sens article 79 de notre règlement. Est-ce qu'il y a un groupe qui demande la parole sur cet objet ? Sinon, on procédera directement à la votation.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Le groupe UDC demande l'ouverture du débat.

Mme Gaëlle Mieli (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Marisa Maurer Puttalaz (PLR) : – Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement le SPADOM et la direction du parc pour la rédaction de ce préavis et du plan de gestion, que j'ai trouvé d'une très grande qualité.

Pas de suspense, le groupe PLR soutiendra l'adoption des conclusions de ce préavis. Je voulais relever simplement deux points et poser une question. Tout d'abord, une remarque d'un point de vue administratif. On ne comprend pas très bien pour quelle raison le plan de gestion du parc est soumis à ce plénum. Cela ne nous paraît pas nécessaire et pourrait tout à fait être géré dans le budget de fonctionnement de la direction. Deuxième remarque, le parc naturel n'existe toujours que sur territoire lausannois, et on peut le regretter. La Municipalité travaille-t-elle encore à convaincre les communes environnantes à rejoindre ce projet ? Respectivement, y a-t-il des signes d'intérêt maintenant que le parc existe concrètement ?

Mme Virginie Kiryakopoulos (Les Verts) : – Le groupe des Verts et Jeunes Verts est très enthousiaste face à ce projet de parc périurbain puisqu'évidemment, son but est de renforcer la biodiversité par la création de cette zone centrale qui sera laissée à sa libre évolution. Mais, enfin, j'ai l'impression que tout le monde est convaincu par ce projet. Du coup, je vais abrégier ma prise de parole.

Quelques mots sur le rapport de gestion 2025-2028. Il a pour but de donner les moyens à la Ville de réaliser ce projet en prévoyant du personnel formé en suffisance et un lieu de travail adéquat. C'est justement ces deux axes qui sont approfondis dans ce plan de gestion en plus de la continuité des mesures qui ont déjà été amorcées. Il prévoit de professionnaliser l'équipe en place et de créer une maison du parc naturel du Jorat. Je me permets de rappeler tout ça, parce que la maison du parc se trouvera aussi du côté de l'ancienne auberge du Chalet-à-Gobet et que, pour l'heure, cette zone est accessible qu'en faisant un grand détour, ce qui n'est pas du tout une solution adéquate. Du coup, mon collègue Valéry Beaud a émis le vœu d'une traversée piétonne qui relierait le parc à la maison du parc, ce qui a été accepté à l'unanimité par la commission. Nous aimerions rajouter que, pour tous ceux qui connaissent ce lieu, à cet endroit, sur la route, ça roule très vite sur ce tronçon. Notre groupe serait d'autant plus satisfait si on pouvait saisir l'opportunité de la création de cette traversée pour opérer un ralentissement des véhicules à cet endroit pour la sécurité de toutes et tous.

Pour notre part, le groupe des Verts et des Jeunes Verts se prononcera en faveur de ce préavis et vous invite à faire de même.

M. Jean-Marc Béguin (V'L) : – Le groupe Vert'libéral se réjouit de l'excellent développement de ce parc. Il salue le travail accompli et soutient pleinement les objectifs de ces prochaines années. Nous saluons en particulier le projet de maison du parc tel que présenté avec l'utilisation du bois local. Nous soutenons également le vœu émis par notre collègue Beaud concernant une traversée sûre de la route.

Nous ne pouvons que regretter cependant encore que les autres communes attenantes n'aient pas voulu rejoindre ce beau projet et nous encourageons très vivement la Municipalité à les convaincre. Le groupe Vert'libéral soutient donc avec enthousiasme ce préavis et vous invite à en faire de même.

M. Yvan Salzmann (soc.) : – Oui c'est avec une sérénité toute sylvestre que le groupe socialiste soutiendra aussi ce rapport-préavis, excellent-rapport préavis, et nous tenons à féliciter ici le travail du SPADOM et toute l'évolution du dossier. C'est quelque chose qui est magnifique et nous ne pouvons qu'y adhérer.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Le groupe UDC tient ce soir à exprimer son opposition au projet de création du Parc naturel périurbain du Jorat tel que défini dans ce préavis, que nous considérons comme une lubie écologique et idéologique.

Permettez-moi de partager avec vous non seulement la frustration, mais également l'indignation qui émane de nos communautés face à un projet qui semble, pour nous, déconnecté de la réalité et des besoins réels de notre région. D'abord, abordons l'impact économique et financier de ce projet. Nous parlons ici de coûts imposés à la charge de nos communes, des coûts pour la mise en œuvre, des coûts pour la maintenance, sans parler d'une clarté douteuse sur le retour sur investissement. Comment justifier de telles dépenses, alors que nous faisons face à des besoins beaucoup plus pressants dans nos infrastructures, nos écoles, nos services publics ?

Ensuite, l'utilisation des terres. Ce plan prévoit des restrictions qui pèseront lourdement sur nos forestiers. Vous savez ces gardiens traditionnels de nos terres, qui les ont entretenues et protégées de génération en génération. Nous parlons ici d'une attaque directe contre le tissu économique et social de notre région. Le périmètre prévu est une forêt facilement exploitable et à proximité des consommateurs. Nous parlons de transition énergétique et nous nous permettons de nous passer de 5000 à 6000 mètres cubes de bois de service ou de chauffage. Mesdames et Messieurs, les constructions en bois local ont le vent en poupe. Nous nous dirigeons rapidement vers une sortie des énergies fossiles et nous bloquons un approvisionnement renouvelable de proximité. Cherchez l'erreur.

Troisièmement, l'accès et les restrictions pour nos habitants. Ce projet propose de limiter l'accès à des espaces naturels qui font partie intégrante de notre patrimoine ainsi que de notre identité. Depuis quand la nature est-elle devenue un luxe que seuls quelques privilégiés pourraient s'offrir ? Bref, concernant les priorités de développement, je m'interroge. Nous, le groupe UDC, nous nous interrogeons, car ce plan de gestion est-il véritablement aligné avec les besoins de notre commune ? Favorise-t-il le développement durable ou assistons-nous à un décalage idéologique qui oublie les préoccupations des citoyens au profit d'une vision élitiste et déconnectée ? Point d'interrogation.

Qu'en est-il de l'impact sur la faune et la flore ? Bien sûr que la protection de la biodiversité est primordiale, mais doit-elle se faire au détriment de l'homme, de son bien-être ? Nous appelons à une gestion équilibrée et respectueuse, loin de l'idée opaque d'une vitrine naturelle inaccessible qui ferait du Jorat un musée à ciel ouvert plutôt qu'un espace vivant et partagé. Le groupe UDC a constaté avec préoccupation que les vingt-sept oppositions formulées lors de la mise à l'enquête publique ont été levées. Néanmoins, il est temps de reconnaître que ce projet ne fait pas ou n'a pas fait l'unanimité et qu'il a suscité de réelles inquiétudes parmi les acteurs locaux, notamment dans les secteurs cruciaux comme la filière du bois, comme il a été dit précédemment, ainsi que sur la circulation des cavaliers.

La remise en nature de plus de 440 hectares impliquerait que l'on s'éloigne le plus possible de cette zone pour que la nature reprenne ses droits. Mais non, le projet EoJorat Sud, avec six machines implantées dans les bois du Jorat, concurrence cette nature. L'éolienne prévue aux Saugealles, de plus de 200 mètres de haut, serait située dans la zone frontalière du PNP. Je ne sais pas si vous me suivez. Bref, je ne développerai pas les impacts négatifs d'une éolienne sur la nature, car ici, ce n'est pas le sujet du jour. Mais nous devons choisir entre une nature naturelle ou de la production d'électricité industrielle en nature. Les deux ne sont pas compatibles. Une nouvelle fois, cherchez l'erreur.

Le groupe UDC est clairement opposé, vous l'avez compris, à ce projet, comme je l'ai dit en préambule, considéré comme une lubie idéologique qui ignore les sacrifices pratiques et écologiques que nos concitoyens devront endurer. Car, mesdames et messieurs, il est inadmissible de voir notre capitale poursuivre des rêves verts au détriment de ceux qui vivent, travaillent, préservent ces terres, ces forêts au quotidien. Nous sommes à un tournant et il est impératif de repenser ce projet, de remettre nos pieds sur terre, de prioriser les besoins réels de notre population. Oui, à une conservation de la nature, mais, mesdames et messieurs, dans le respect et

l'inclusion de toutes les parties prenantes. Voilà pourquoi le groupe UDC s'oppose à ce rapport-préavis.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci pour les prises de position de soutien au parc naturel du Jorat. Je commencerai par répondre, dans l'ordre d'arrivée des questions, à Mme Maurer Putallaz, qui a demandé pourquoi on passait au sein de ce Conseil communal. Vous avez compris toutes et tous et vous-même que ce parc était un parc d'importance nationale, qu'il est régi par des lois fédérales et cantonales. Et puis il y a la loi vaudoise qui, entre guillemets, nous dit comment aussi faire ces parcs d'importance nationale. Dans cette loi, il y a un article 6, alinéa à 2, qui dit bien que c'est le Conseil communal qui doit délibérer et adopter ces programmes de gestion. Donc la raison est très formelle et très normative.

Vous avez aussi demandé si, à terme, est-ce que le projet de parc pourra aussi rallier d'autres forces communales. Comme nous l'avons aussi présenté et redit dans ce préavis, le parc, même si, à un moment donné de son histoire, a eu justement un territoire plus large, qui était sur d'autres communes, on a dû réduire la voilure, parce que les autres communes ne voulaient pas de ce parc, effectivement. Il n'en demeure pas moins que certaines communes sont membres aujourd'hui de ce parc, sans avoir la possibilité de mettre leur territoire à disposition, puisqu'entre les communes qui souhaitaient participer au parc et notre territoire, qui est maintenant parc naturel, il y avait d'autres communes qui ne voulaient pas. En fait, c'est aussi pour ces règles de terrain, qui devaient être contigus pour former le parc, que ces autres communes n'ont pas pu nous rejoindre, mais elles sont membres actives et soutiennent le parc.

Après, on voit aujourd'hui, au fur et à mesure, c'est un peu l'apanage aussi de ce genre de projet, au début, il y a quand même quelques réticences au changement, il faut beaucoup expliquer, il faut présenter le projet, il faut s'adjoindre aussi des aspects scientifiques pour, et j'y reviendrai, aller peut-être essayer de rassurer ceux qui pensent que c'est une lubie écologique ou une idéologie basée sur une lubie, bref, en faisant justement ce travail pendant toutes ces années de sensibilisation, de présentation du projet. Ça, c'est l'équipe du parc et du SPADOM qui ont fait le travail. On sent aussi, avec la preuve par l'acte de ce parc, j'y reviendrai pour peut-être faire quelques commentaires par rapport aux remarques de M. Di Giulio, on voit qu'il y a des envies peut-être de participer de certaines autres communes. Il n'est pas exclu qu'à terme ce soit possible. Le temps fera son action, la preuve par l'acte permettra aussi peut-être à certaines communes de nous rejoindre en termes de « je mets à disposition dix territoires ». Mais, encore une fois, il y a des communes qui participent déjà en tant que membres de l'association qui est en lien avec ce parc et c'est déjà une belle chose. Ça pour bien montrer aussi l'évolution du projet, et nous serons toujours ouverts à accueillir des communes soit en tant que membres sans territoire, ou comme partie prenante avec un morceau de territoire tant que ça respecte justement les conditions qui sont posées pour faire ce genre de parc d'importance nationale.

Que dire de l'interprétation et de la présentation de M. Di Giulio ? Si j'étais arrogante, je vous dirais que vous avez loupé le coche, parce que vous avez commencé en disant que vous les opposiez à ce projet. Je pense qu'il fallait s'opposer au bon moment. Aujourd'hui, on présente un plan de gestion, mais je crois n'avoir jamais montré d'arrogance intellectuelle, donc je me permettrai de reprendre quelques points que vous évoquez dans votre longue tirade contre le parc. Alors, comme je viens de le dire, si on peut au moins lever un doute, ce parc naturel périurbain, c'est ce dont on parle aujourd'hui, qui est le deuxième en Suisse, le premier en Suisse romande, il est tout sauf idéologique. Il répond à des évidences scientifiques en termes de biodiversité et ça, je pense que s'il y a un doute qu'on peut lever sur ce parc, c'est bien celui-ci. On s'appuie et on s'est appuyé et on continuera de s'appuyer sur des scientifiques, qui nous disent les bienfaits de mener ce genre de projet. On a eu tout un débat notamment avec cette jeune garde de biologistes, qui nous dit qu'un projet de ce type-là, on n'en rencontre que dans une vie, et c'est loin d'être une lubie écologique. C'est vraiment répondant à des impératifs, encore une fois, d'évidence scientifique.

Vous parlez également des restrictions qui sont derrière ce parc. Je rappelle devant ce plénum, mais je pense que tout le monde l'a compris, sauf vous, monsieur Di Giulio, c'est que ce parc n'est ni élitiste et il n'empêche pas tout un chacun et toute une chacune d'aller dans le parc. Les voiries sont laissées, on doit rester sur les chemins. C'est tout ce qui est demandé dans le cadre de ce parc. Donc, de parler d'élitisme, de restrictions, de suppression, de mise sous cloche, je pense que là, on est largement sortis de ce débat. Ce que vous dites ce soir, monsieur Di Giulio, est faux et nous l'avons prouvé aussi par les actes. Vous pouvez toujours, à l'intérieur de la zone centrale, vous

balader en restant sur les chemins. Ça, c'est une évidence et une réalité. Peut-être que vous ne l'avez pas encore compris, mais je le répète ce soir.

Vous parlez aussi de cette durabilité qui, peut-être, n'est pas au rendez-vous. L'objectif principal du parc, c'est clair, c'est d'aller sur un projet qui favorise la biodiversité, mais c'est également – vous pouvez retourner au document source et voir ce qui est fait réellement dans le cadre du parc –, c'est aussi valoriser la filière bois, c'est aussi valoriser les acteurs qui sont en lien avec la forêt du Jorat au sens large, qui sont des acteurs qui font vivre aussi cet espace, à savoir les restaurants, les producteurs de X ou Y produits. On a créé une application qui permet de référencer tous ces acteurs économiques, ceux qui font le tissu économique de notre pays et de cette région. Et pour moi, ce soir aussi, c'est une évidence que nous devons mettre un peu plus en valeur cet aspect-là, pour que vous évitiez à l'avenir de dire que ce projet ne tient pas compte des aspects économiques, parce que c'est faux.

Vous avez abordé d'autres sujets, mais peut-être que nous n'allons pas forcément allonger le débat ce soir. Je finirai par ce que vous avez évoqué sur la déconnexion, à dire que ce projet est déconnecté des priorités, des enjeux et des défis que doit relever la Ville de Lausanne. Je pense que c'est faux. On voit que, soit en termes de biodiversité, soit en termes économiques, au sens large, nous sommes dans la cible, ne vous en déplaise.

La discussion est close.

Mme Gaëlle Mieli (soc.), rapportrice : – Un vœu a été déposé pendant la commission. Il a été accepté à l'unanimité. Les conclusions de la commission ont été votées en bloc et elles ont été acceptées à l'unanimité.

Vœu

En vue de l'ouverture de la Maison du Parc naturel périurbain du Jorat, la commission souhaite que la Municipalité reprenne contact avec le Canton pour aménager, dans les meilleurs délais, une traversée piétonne de la Route de Berne au droit de l'Auberge du Chalet-à-Gobet.

Le Conseil, par 64 oui, 6 non et 1 abstention, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Dispositif d'hébergements d'urgence lausannois : vision et développement, dans le cadre de la réponse au postulat de Mme Romane Benvenuti et consorts « Un toit pour toutes, toute l'année »

Rapport-préavis N° 2023/64 du

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Pierre Conscience (EàG), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport. Par contre, j'ai volontiers des choses à dire sur le rapport préavis, si je peux enchaîner.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche tient à remercier premièrement la Municipalité pour ce rapport très riche en informations relatives à la situation de l'hébergement d'urgence à Lausanne. Il a le grand mérite de rappeler l'origine populaire notamment de l'hébergement d'urgence initié par des bénévoles, mis sur pied par des structures associatives dans les années nonante. Ce rappel historique souligne qu'à l'époque déjà, c'est du terrain que sont venues les initiatives à suivre ensuite par le pouvoir politique. Il rappelle également, c'est historique, la part toujours plus importante prise par le Canton dans le financement de ce dispositif, élément qui permet à la Ville d'étendre encore ledit dispositif, ce qu'elle commence à faire avec ce rapport préavis.

Il faut néanmoins soulever que, depuis les années nonante, la même majorité est aux commandes dans cette Ville, une même majorité qui, de façon structurelle, en tout cas depuis vingt ans, n'est pas parvenue jusqu'à ce jour à réduire sensiblement le nombre de personnes contraintes de dormir à la rue dans la capitale vaudoise. Et ce, malgré l'augmentation progressive du nombre de places disponibles, comme le montre du reste l'annexe 1 du rapport-préavis auquel nous avons accès.

Le groupe Ensemble à Gauche salue également sur le fond les efforts consentis pour augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence, ainsi que le développement des nouveaux hébergements dits d'urgence de transition visant à favoriser la réinsertion sociale des personnes précarisées et sans logement fixe. Comme le développe le rapport en page 4, et comme l'illustre l'annexe 4 de ce rapport, ce volet du dispositif met en exergue le lien aigu entre la politique de logement et celle de l'aide d'urgence, cette dernière constituant en quelque sorte la queue de comète des manquements en matière de protection sociale, des insuffisances de la politique d'accessibilité du logement, et qui font que des personnes se retrouvent sans aucune autre alternative que de solliciter cette aide de dernier recours.

Nous saluons en ce sens l'intention du rapport-préavis tel qu'il est formulé, à savoir, je cite, « s'adapter à l'évolution des besoins en hébergement d'urgence, notamment sur le plan qualitatif, au vu de la nécessité de proposer un accueil et un suivi social répondant de manière plus adéquate à des besoins spécifiques de la population accueillie ». Fin de citation. Mais ce renforcement qualitatif ne doit pas se faire au détriment du quantitatif, qui reste un point absolument prioritaire pour nous. Ainsi, malgré des points positifs que nous relevons, Ensemble à Gauche ne soutiendra pas ce rapport-préavis en l'état.

Premièrement, il convient de souligner que le renforcement de ce dispositif arrive bien tard et ne paraît pas rattraper un retard structurel dans l'adaptation des moyens à l'évolution croissante des besoins. Besoins vitaux, faut-il le rappeler. Du reste, ce rapport concède en affirmant, je cite, « force est de constater que la demande en solutions d'hébergement n'a cessé d'augmenter ces dernières années, et ce de manière plus que proportionnelle ». Or, nous regrettons que les augmentations prévues n'augmentent pas à ce rythme-là. Je me réfère pour ça à la deuxième annexe du rapport, « les besoins en la matière sont connus depuis vingt ans ». Cette annexe montre que, depuis quinze ans au moins, le nombre de refus est en hausse tendancielle, signe que l'évolution de l'offre ne suit pas la demande. Et mis à part la période impactée par la crise Covid, qui constitue un trompe-l'œil, on le sait tous, je ne vais pas épiloguer, cette courbe semble poursuivre sa tendance à la hausse pour les années à venir. On peut prendre l'exemple du Sleep In, qui, en 2022, a accusé 2886 refus, et, en 2023, 5377 refus. Quasi le double.

Alors, on a déjà eu la discussion dans ce plénum, ainsi qu'en commission, sur la valeur de ces refus. Tout le monde ici est conscient et consciente du fait que ces refus sont en partie à prendre avec des pincettes, du fait qu'une même personne peut s'être vue refuser un soir et entrera dans les statistiques, mais a pu dans le même soir trouver un logement. Alors, d'une part, il n'empêche que l'addition de ces refus est tout de même une statistique qui permet d'étayer le niveau de saturation de ces centres d'hébergement et, d'autre part, nous, Ensemble à Gauche, nous indignons du fait qu'il n'existe pas une statistique plus précise, qui devrait pouvoir être établie pour permettre une meilleure lecture des besoins réels et des insuffisances réelles du dispositif actuel, et surtout pour l'avenir, de pouvoir faire un monitoring de ces insuffisances, voire de la satisfaction de ces besoins.

Deuxièmement, il y a malheureusement lieu de craindre que cette statistique ne se réduise pas, au mieux qu'elle stagne, avec pour implication concrète que, par centaines chaque année, des personnes continuent de se retrouver contraintes de dormir dehors, faute d'hébergement en suffisance, dans une ville aussi riche que Lausanne, avec ce paradoxe effarant, chers collègues, et révoltant de voir dans cette ville une pareille misère côtoyer autant d'opulence. Car le dispositif proposé prévoit certes des places supplémentaires, mais celles-ci sont à analyser justement au regard de l'évolution des besoins. Le rapport-préavis pose, sans le sourcer par ailleurs, le chiffre de 220 à 300 personnes sans-abri à un temps donné, et tout en fixant un objectif de 250 places qui, dès lors, risqueraient de n'être toujours pas à la hauteur des besoins, ce rapport souligne le fait que, pour l'heure, seules 190 places sont à disposition des sans-abris à Lausanne pour l'hébergement d'urgence ordinaire. Donc, à long terme, terme dont on ignore d'ailleurs la temporalité, au mieux, le dispositif frôlera la satisfaction des besoins sans l'atteindre, et cela c'est seulement si les besoins venaient à stagner. Or tous les éléments de la conjoncture actuelle nous disent le contraire, à savoir que la demande va continuer d'aller croissant.

A court terme, on voit plus que planer le danger même d'une baisse du nombre de places disponibles, certes pour une durée limitée, mais, tout de même, avec la fermeture à venir de la Borde 47 – nous en parlerons à une interpellation urgente très spécifiquement de cet objet –, et de Tivoli à la fin de l'année 2024, sans que, pour l'heure, des alternatives suffisantes ne soient trouvées pour les compenser. Alors certes, des pistes intéressantes pour de nouveaux lieux sont posées dans le rapport-préavis, et on ne peut que saluer les efforts de la Municipalité et de ses services pour y arriver, mais sans aucune garantie à ce jour et, pour l'heure, sans pouvoir y déceler l'horizon d'une réduction du nombre de refus. Si la Municipalité entrait en fonction actuellement, encore, pourrions-nous comprendre, mais après trente à trente-cinq ans de majorité d'une même couleur politique et vingt ans face à une même problématique, nous ne pouvons pas nous satisfaire des objectifs tels qu'ils sont exposés. Bref, dit en une formule, la Municipalité se fixe comme objectif un nombre de lits – 250-290 – quand il faudrait se fixer celui d'un nombre de refus : zéro.

De même, le développement du rapport-préavis relatif aux hébergements d'urgence de transition est à saluer pour la façon de distinguer les besoins spécifiques de populations précarisées au parcours et aux perspectives diverses, mais ce dispositif ne portera ses effets escomptés que si, d'une part, elle déploie un nombre suffisant de places, ce qui reste à garantir, et que, d'autre part, elle s'assortit d'un renforcement des politiques sociales permettant de réduire le nombre de personnes exclues de leur logement à Lausanne, ce que nous attendons toujours.

Bref, vous l'aurez compris, nous ne saurions soutenir un projet qui ne se donne pas l'horizon, dans une ville aussi riche que Lausanne, de garantir un toit pour toutes et tous les personnes qui sont dans le besoin. Au fond, ce que nous aurions souhaité, c'est ni plus ni moins que ce que vous, collègues socialistes, avez promis aux électeurs et aux électrices lors des élections 2021, puisque vous développez dans votre propre programme, dans le programme sur lequel vous vous êtes faites et fait élire, y compris vous, madame Moeschler, le contenu suivant, je cite le point 2.8 du programme socialiste : « au sein des populations vulnérables, toute personne doit pouvoir passer la nuit sous un toit et avoir accès aux soins ». Et à la fin de ce même point, je cite toujours, « le dispositif devrait être étendu en nombre pour garantir un toit à chaque personne ». Fin de citation. C'est la raison pour laquelle, en l'état, nous nous abstenons sur ce postulat et que, pour notre part, nous vous proposons d'amender les conclusions de ce rapport en y ajoutant un deuxième point, le point 1 restant inchangé.

Amendement Pierre Conscience

Conclusion (nouvelle)

Considérant que toute personne, rendue vulnérable par les circonstances de l'existence, doit pouvoir passer la nuit sous un toit, de demander à la Municipalité d'étendre en nombre de places son dispositif d'aide d'urgence, de sorte à garantir un toit à chaque personne qui en manifeste le besoin.

Le président : – Monsieur Conscience, je dois vous avouer que votre amendement me pose un tout petit problème parce que, selon l'article 82 de notre règlement, aucun amendement ne doit mener à une dépense supplémentaire de plus de 10%. Ce que je vous propose, c'est néanmoins de le soumettre au débat et au vote et, en cas d'acceptation, de le soumettre après coup au préfet. Ça vous va ? Très bien.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Ce rapport-préavis permet d'explicitier quels sont les principes directeurs et les axes stratégiques de la Municipalité en matière d'hébergement d'urgence. Et puis, à ce titre, l'évolution du dispositif qu'entend mettre en œuvre la Municipalité apparaît réaliste en termes d'étapes purement temporelles et, par rapport aussi au pluralisme de ce qui est proposé, pour que ce soit au mieux adapté à ce que l'on peut rencontrer dans les situations générales sur le terrain.

Lausanne doit évidemment se doter d'un plan stratégique en matière d'hébergement d'urgence. Je pense que c'est de la responsabilité de toutes les villes de faire ainsi, ou a minima de toutes les grandes villes. Et ça, c'est la source de notre inquiétude parce que, finalement, est-ce que Lausanne est la seule Ville du Canton qui va se doter d'un réel plan stratégique en matière d'hébergement d'urgence ? Cas échéant, eu égard au principe d'inconditionnalité que met en œuvre la Ville de Lausanne, et bien, tout simplement, le dispositif lausannois serait très vite saturé. C'est pour cela qu'on encourage vivement la Municipalité à poursuivre de manière proactive les discussions qu'elle

a d'ores et déjà avec le Canton, mais aussi, et surtout, avec les autres grandes villes de ce Canton, pour prévoir, quand même, une répartition de la charge en termes d'hébergement d'urgence, charge financière, mais charge aussi, tout simplement, d'hébergement à proprement parler. Parce que Lausanne, finalement, ne peut pas héberger toute la population vaudoise qui est dans le besoin. Ça, ça paraît essentiel. Et puis, il faut aussi garder à l'esprit quand on parle d'hébergement d'urgence à Lausanne, qu'il n'y a pas de lien direct à faire entre l'augmentation de la demande des besoins de manière générale et l'augmentation du nombre de places que promet la Ville de Lausanne, puisque, finalement, cette augmentation de la demande ne concerne pas uniquement les Lausannois, mais peut concerner aussi les habitants de l'entier du Canton, respectivement, peut-être même, de Suisse romande, voire plus loin. Donc c'est faux de parler de demande de la population lausannoise en termes d'hébergement d'urgence en mettant en corrélation avec le nombre de places qu'il faut augmenter, puisque ça ne concerne pas uniquement la population lausannoise.

Encore, peut-être, un élément par rapport aux données personnelles qui sont récoltées lors de l'inscription ou de la venue d'une personne dans un hébergement d'urgence, ces données-là, c'est absolument essentiel de les récolter et il faut continuer dans cette voie-là, puisque, et vous avez eu l'occasion de nous donner les statistiques en commission, ça permet de déterminer quels sont les besoins de ces gens pour pouvoir après les aiguiller, les rediriger, respectivement trouver une solution de sortie de cette situation précaire, puisque je crois qu'on est tous d'accord pour dire que dans l'hébergement d'urgence, il y a vraiment cette notion d'urgence qui doit être prise en compte, et donc la réinsertion doit être, évidemment, la priorité. C'est pour ça que les données personnelles qui sont récoltées par vos services déjà sont essentielles et il faut continuer dans cette voie-là, puisque ces données nous permettent ensuite d'accompagner au mieux ces personnes en identifiant leur profil.

Finalement, l'inquiétude du PLR Lausanne sur ce rapport-préavis, c'est l'ampleur que prendra l'hébergement d'urgence à Lausanne, tant en termes financiers. Alors vous l'avez dit, vous encouragez le financement public-privé, tant mieux. Mais, enfin, on a quand même crainte de l'ampleur du financement que l'hébergement d'urgence peut prendre à Lausanne. Surtout la planification avec les autres communes et le Canton en matière d'hébergement d'urgence pour vraiment avoir une vision stratégique globale dans le Canton.

Le président : – Je passe la parole à Mme Romane Benvenuti, en m'excusant de ne pas lui avoir donné la parole de suite, parce que j'ai oublié que c'était surtout la réponse à son postulat.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Ce n'est pas très grave, merci.

Comme ça a été rappelé, ce préavis qui nous est présenté répondait à un postulat que j'ai eu l'occasion de déposer en mai 2022, « Un toit pour toutes toute l'année », qui partait du constat de différents échecs dans la politique de l'hébergement d'urgence depuis de nombreuses années, notamment sur deux axes, le nombre de places dans le dispositif et puis cette logique saisonnière, donc le fait que les hébergements d'urgence, ou en tout cas une partie, donc environ la moitié des places, ferment en mai et ne sont donc ouvertes que la moitié de l'année, précarisant les personnes qui fréquentent ces hébergements, mais également les personnes travaillant dans cesdits lieux.

Donc le préavis qui nous est soumis ce soir est à saluer. C'est un rapport très complet, dont je retiens deux axes principaux. Le premier, c'est celui de l'annualisation des places, donc de l'objectif d'annualisation de 250 à 290 places qui est fixé, et puis la spécification entre les hébergements d'urgence dits classiques et les hébergements d'urgence de transition, afin de spécifier ces besoins et d'offrir des perspectives de sortie de l'hébergement d'urgence à différentes catégories des personnes fréquentant ces structures dont les femmes, les familles, les personnes vulnérables, les personnes avec un contrat de travail ou personnes en situation de toxicodépendance. L'idée étant de mettre à disposition des structures accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre, de longue durée, pour permettre cette sortie dite par le haut.

Il y a plusieurs points qui sont à saluer dans ce rapport, qui sont les deux axes principaux que j'ai retenus de tout ça. L'annualisation, c'est un point qui est tout à fait essentiel à mettre en vigueur le plus rapidement possible pour sortir de cette logique saisonnière qui précarise, comme je l'ai dit, à peu près tout le monde. Et puis, cette logique d'hébergement de transition, qui est également tout à fait intéressante à développer. On sait que les hébergements d'urgence classiques ne sont pas une condition souhaitable en tant que telle. Idéalement, il faudrait que tout le monde puisse avoir une place dans ces structures-là pour ne pas avoir à passer la nuit dehors. Mais, en tant que tel, c'est

tout à fait positif de pouvoir imaginer une structure de ces hébergements d'urgence pour une catégorie cible de la population qui fréquente ces dispositifs.

Et puis, je retiens également le fait de miser davantage sur des plus petites structures, avec un nombre de places oscillant entre 50 et 60, et puis éviter de retourner peut-être dans ces structures de 100 places ou plus, qui sont, on le sait, beaucoup plus difficiles à gérer en termes d'organisation. Donc, en ce sens, j'estime que les demandes du postulat sont satisfaites. Le rapport est encourageant et on sent une volonté quand même d'aller de l'avant avec cette annualisation et la création de ce dispositif d'hébergement de transition. C'est également précieux d'avoir un rapport avec des intentions claires qui nous sont apportées, parce que, jusqu'à maintenant, on n'avait pu en discuter qu'à travers des interpellations urgentes ou des dépôts un peu moins formels. Donc, c'est très positif d'avoir ça sur un papier.

Maintenant, la stratégie qui nous est énoncée et, globalement, le fonctionnement des hébergements d'urgence fait face à un sacré nombre de défis, des défis de taille. J'aimerais en citer trois. Le premier, c'est celui du logement. Donc, le logement et l'acquisition de bâtiments, c'est un enjeu majeur pour le développement de cette stratégie. Actuellement, les immeubles qui sont trouvés le sont de manière provisoire. Donc, pour un ou deux ans, ça contraint les services à être toujours dans cette quête de logements. Donc, ça demande beaucoup d'énergie et c'est très précaire comme situation. Enfin, le cas de Borde 47 nous le relève maintenant. Donc, c'est un aspect sur lequel il faut rester particulièrement attentif, redoubler d'efforts pour vraiment acquérir le plus rapidement possible des immeubles et idéalement pour des durées indéterminées plutôt que sur un, deux ans. Pour ça, on peut imaginer un certain nombre de pistes qui seraient également, par exemple, de faire des appels publics à différents partenaires publics ou privés. Ça a déjà été un peu fait, mais de maintenir un peu ces discussions avec les Retraites populaires, la CPCL, la SCHL. Je pense qu'à ce niveau-là, toute collaboration est vraiment bonne à saisir.

Parce que les deux, quand même, bémols qu'on peut souligner sur les hébergements d'urgence qui ont été trouvés pour l'année 2024 en remplacement des 100 places perdues par la fermeture définitive du Répit, c'est le fait que l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse, c'est un hébergement où on n'aurait pas aimé devoir y retourner un jour. On y était sortis. Que les gens doivent être vraiment sous terre, ce n'est pas une condition souhaitable. Et puis, le cas de l'hébergement de Tivoli, qui ne sera ouvert que jusqu'à fin 2024, nous questionne aussi, parce que, dès le début de l'année 2025, il faudra trouver d'autres solutions à cela.

Un autre défi que j'aimerais souligner, c'est celui des travailleuses sociales. Il y a des objectifs ambitieux qui sont énoncés dans ce rapport pour accompagner socialement les personnes pour sortir des hébergements d'urgence. Et puis, cet accompagnement social, je pense qu'il ne faudra pas hésiter à vraiment le renforcer. C'est un axe vraiment indispensable pour atteindre les objectifs qui sont énoncés. Je pense qu'il faudra peut-être veiller à demander des budgets supplémentaires pour que cet accompagnement se fasse en bonne et due forme.

J'aimerais également mentionner qu'il faut rester attentif au fait que c'est indispensable de pouvoir permettre une logique de sortie des hébergements d'urgence dits classiques à des catégories cibles de personnes. Mais peut-être faire attention à ne pas rajouter sans cesse des critères, parce qu'on sait que les femmes et enfants constituent 22% du dispositif des gens qui fréquentent les hébergements d'urgence, et puis la catégorie des hommes dits seuls, 78%. Donc si on enlève ces hommes-là qui ont des vulnérabilités ou qui sont en situation de toxicodépendance, ça nous laisse 70% du dispositif qui concerne ces personnes-là. Et puis, il faudra faire très attention à, je pense, toujours garantir un nombre suffisant de places dans les structures dites classiques, quitte à ce que ce nombre de places soit un peu plus élevé en garantissant une certaine marge, pour veiller à ce que ces personnes-là puissent toujours avoir accès à une place, même si, pour l'instant, elles n'ont pas accès à ces logements de transition. C'est dans ce sens-là que je questionnerais un peu ce plafond de 50 nuits qui est mentionné dans le rapport, parce que les moyennes sont quand même passablement influencées par les extrêmes, donc il y a des gens qui peuvent fréquenter plus longtemps ces dispositifs, donc peut-être veiller à être souples dans l'autorisation du nombre de nuitées pour ces personnes-là.

Et puis, j'essaierai de conclure très rapidement en soulignant qu'il y a une évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le Canton de Vaud qui a été sorti par la Haute école de travail social de Fribourg en novembre 2023, qui mentionnait plusieurs recommandations, dont les logements de

transition, l'annualisation ou le développement aussi des logements de *housing first*. Donc ça c'est des choses qui sont présentes dans ce rapport-là, donc ça c'est tout à fait positif. Mais il y a également une recommandation que je soulignerais maintenant, qui est de maintenir l'acquis en matière d'inconditionnalité, de gratuité et de diversité de l'offre à bas seuil. Je pense que c'est un point qu'on doit tous garder en tête pour l'évolution de cela. Je terminerai juste par dire que dans ce sens-là, nous soutiendrons le rapport-préavis tel que proposé ce soir, mais soutiendrons également l'amendement proposé par Ensemble à Gauche. Il nous apparaît que cela sous-tend le rapport et que c'est bien de le répéter dans les conclusions.

M. Valentin Christe (UDC) : – Alors, il est question ce soir de la politique d'hébergement d'urgence à Lausanne, soit un vieux serpent de mer de la politique communale. A cet égard, le chapitre 3 du préavis, qui est fort bien construit, il faut le reconnaître, consacré à l'historique de cette politique est éloquent. La Municipalité nous rappelle dans ce chapitre que, depuis trente ans, nous assistons à une évolution continue de l'offre en places – donc une augmentation continue de l'offre en places –, et, malgré ça, à une surcharge perpétuelle des structures d'hébergement. Il est donc incontestable que l'accroissement de l'offre entraîne une augmentation de la demande. En matière de trafic routier, d'aucuns aiment bien se référer à la théorie de l'aspiration du trafic, soit en substance le fait que créer de nouvelles infrastructures routières créerait une augmentation du trafic, respectivement du recours au transport individuel motorisé. C'est une théorie que l'on connaît bien dans ce plénum. Eh bien, ici, c'est pareil, créer de nouvelles places et en pérenniser d'autres fait courir le risque évident de créer un appel d'air.

Mme Blanc a prudemment touché du bout du doigt cette question. La question essentielle dans ce débat, c'est évidemment celle du profil des personnes que l'on accueille dans ces structures d'hébergement d'urgence. Il est vrai que nous avons obtenu quelques chiffres en commission. Nous avons appris que 6% des personnes accueillies sont suisses, nous avons appris que 66% de personnes sont de nationalité UE. De manière d'ailleurs assez étonnante, on y inclut également les Suisses. Il est peut-être utile de rappeler ici qu'il ne suffit pas d'être titulaire de la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne, respectivement de l'accord sur la libre circulation des personnes, pour avoir un droit inconditionnel de séjourner en Suisse. Quid de la nationalité des 40% restants de bénéficiaires ? Absence totale d'information. Quid de leur statut de séjour en Suisse, respectivement de leur absence de statut de séjour en Suisse ? Aucune information non plus.

Et nous avons effectivement appris qu'il y a une absence à peu près totale de contrôle. Les personnes hébergées dans les structures d'hébergement d'urgence doivent en principe passer par le bureau des réservations pour obtenir une place. Dans les faits, 20% à 30% des nuitées sont le fait de personnes qui se présentent spontanément à l'entrée des abris le soir même. Il n'est pas exigé de décliner son identité lorsqu'on se présente spontanément à un abri. Il y a l'obligation, nous a-t-on dit, d'indiquer un nom. C'est une simple déclaration, il n'y a évidemment pas de contrôle tangible. En cas de passage au bureau des réservations, nous avons appris qu'il y a la prise d'une photo et l'enregistrement des noms, prénoms et dates de naissance, encore une fois sans contrôle aucun sur la base d'un document officiel lorsqu'il est disponible. Il est donc évidemment inenvisageable de s'assurer de la fiabilité des informations qui sont récoltées. En cas de présentation spontanée à un hébergement d'urgence, il y a la création d'un profil dans le système informatique, qui serait par hypothèse complété si la personne devait ultérieurement passer au bureau des réservations. On l'a donc compris, il n'y a pas de contrôle s'agissant du titre de séjour des personnes accueillies, ce qui recoupe le caractère inconditionnel de l'accueil dont on a déjà parlé.

On nous a expliqué aussi qu'il y avait une limite maximale de 60 nuits par an qui était posée et on nous a dit qu'en pratique, la moyenne des nuitées par an était de 39 nuits par personne, ce qui est considérable. On nous a dit que le temps de présence dans le dispositif, au sens large, qui ne se limite donc pas uniquement à l'hébergement d'urgence au sens strict, était, pour 60% des bénéficiaires, de moins d'un mois et, pour 80% des bénéficiaires, de moins de six mois, soit tout de même plus de 20% des gens qui sont dans le dispositif, comme l'administration nous l'a expliqué, pour une durée supérieure à six mois. Cela étant, on peine à croire qu'en l'état actuel de la situation, un individu qui aurait dépassé les 60 nuits par année serait refusé.

On nous a expliqué que des études ont été menées sur la base desquelles la Municipalité a essayé de définir des besoins, soit environ 250 à 300 places pérennes. Mais on nous a aussi dit qu'en 2023, c'était 2100 personnes différentes qui avaient transité par les hébergements d'urgence lausannois. Il est donc évident que cette politique brasse, si j'ose le dire ainsi, beaucoup de monde. On a

également appris, et c'est intéressant, qu'une politique très différente est menée en Ville de Zurich, pourtant elle aussi contrôlée par une gauche largement majoritaire. En effet, les structures d'hébergement d'urgence à Zurich sont disponibles uniquement pour les résidents zurichois et, pour les autres, il y a les associations et le soutien privé, qui existent d'ailleurs aussi à Lausanne. C'est donc la démonstration qu'une autre politique est parfaitement possible.

Du point de vue de l'UDC, il est clair que le préavis qui nous est soumis ce soir représente une fuite en avant. Il est à peu près certain que les structures dont on nous propose la création ce soir seront immanquablement à nouveau surchargées d'ici un hiver ou deux. Et il est à peu près certain aussi qu'à l'aide d'un certain nombre d'interpellations ou d'interpellations urgentes au Conseil communal, la Municipalité reviendra avec un nouveau préavis, qui sera à peu près copié-collé sur celui-ci, avec peut-être juste des chiffres et des dates différentes. Pour s'en convaincre, il suffit de voir le nombre d'interventions, je dirais même l'empilement d'interventions au Conseil communal qui ont eu lieu depuis déjà un certain nombre d'années, voire de décennies, alors que les municipalités successives n'ont eu de cesse de courir après leur queue en augmentant sans cesse le nombre de places.

En début de séance, le président a, semble-t-il, créé une sorte de faux espoir en évoquant ma démission. Hélas, il ne s'agissait que de ma démission de la Commission de gestion. Mais il se trouve que ce préavis crée de faux espoirs beaucoup plus dommageables : c'est la perspective qui est créée artificiellement, bien sûr, pour un certain nombre de personnes en situation irrégulière de pouvoir demeurer en Suisse. Et je crois que les statistiques qui sont fournies par la Municipalité sont éloquentes. Les hébergements d'urgence accueillent largement des personnes qui, semble-t-il, ne disposent pas d'un titre de séjour en Suisse, ou en tout cas dont un recoupement d'indices permet de le laisser supposer. Et parmi elles, un certain nombre de personnes s'adonnent à la mendicité, au deal ou à d'autres activités que les pouvoirs publics s'évertuent par ailleurs à combattre. Il y a donc un caractère schizophrénique évident dans cette politique et elle doit prendre fin.

Cette politique, évidemment, sape la crédibilité et la cohérence de la politique migratoire qui est appliquée aux échelons fédéral et cantonal. Il n'est pas possible que des étrangers qui font l'objet de décisions de renvoi du pays soient hébergés par la Ville de manière « provisoire qui dure », si vous me passez l'expression. Du point de vue de l'UDC, il est clair, et nous le reconnaissons et l'admettons volontiers, qu'il y a lieu, bien sûr, de fournir une assistance et une protection immédiate à des personnes qui sont dans une situation de danger critique ou d'urgence vitale – ça, ce n'est pas remis en question par notre groupe –, par exemple dans des situations de grand froid. Mais il est clair aussi que ce soutien ne peut être qu'extrêmement bref. Et lorsqu'on réside un mois, deux mois, trois ou six mois d'affilée dans un hébergement d'urgence, eh bien on n'est plus dans l'urgence, on est dans l'hébergement. Ce n'est évidemment pas le Ritz, ça, j'en conviens très volontiers, mais c'est une situation qui n'a plus rien à voir avec une urgence critique.

Lorsqu'il s'agit de personnes en séjour illégal, elles doivent être invitées à quitter le territoire dans les meilleurs délais, cas échéant en coordination avec les autorités cantonales, le Service de la population, etc. Je rappelle quand même qu'en moins de deux heures de train depuis Lausanne, on est hors de Suisse. Il est donc évident pour le groupe UDC qu'il est nécessaire de fixer des critères stricts pour endiguer l'effet d'appel d'air tel qu'on le constate aujourd'hui, sans quoi l'inconditionnalité dont on se gargarise dans certaines formations politiques devient une porte ouverte à tous les abus. C'est la raison pour laquelle le groupe UDC va soumettre à votre sagacité deux amendements qui sont à vrai dire les mêmes que ceux que vous retrouvez dans le rapport de commission.

S'agissant du premier amendement, M. Conscience l'a dit, la majorité de gauche lausannoise qui, il l'a rappelé aussi, règne sans partage sur la Ville depuis plus de trente ans a été incapable d'endiguer la pression sur l'hébergement d'urgence. Il faut donc agir, bien sûr, sur l'offre de places afin de freiner la demande, parce qu'il est évident et, encore une fois, l'historique de cette politique le démontre amplement, que la création de places supplémentaires génère un appel d'air. C'est la raison pour laquelle nous déposons le premier amendement qui se lit, comme vous pouvez le voir, sous forme d'une conclusion nouvelle. Il s'agirait de requérir de la Municipalité d'assortir la possibilité de séjour en hébergement d'urgence à une limite de trois nuits consécutives et à une limite annuelle de six nuits pour les personnes sans autorisation de séjour en Suisse. De cette manière, on va certainement réduire la pression sur cet hébergement d'urgence. Il faut fixer des limites claires qui permettent à la fois, je l'ai dit, d'apporter une protection immédiate à des personnes qui sont en difficulté ou en urgence vitale, mais il faut aussi, bien sûr, les accompagner

vers un départ de Suisse à brève échéance, comme c'est le cas lorsqu'elles n'ont pas de titre de séjour.

Et puis, nous sommes d'accord sur un autre point avec M. Conscience, c'est-à-dire le fait que nous manquons de statistiques et d'informations claires et fiables. Nous ne serons peut-être, en revanche, pas tout à fait d'accord sur les données qui conviendraient de récolter – ça, je le reconnais volontiers aussi. Diverses causes ont été avancées pour expliquer la hausse de la demande en hébergement d'urgence. Il y a notamment le phénomène dit des *Working poor*, mais il y a aussi, bien sûr, les personnes en situation illégale. Il faut donc impérativement en savoir davantage sur les usagers de ces dispositifs afin d'orienter au mieux l'action politique, et ceci à tous les échelons institutionnels de ce pays. C'est la raison pour laquelle le deuxième amendement invite la Municipalité à présenter au Conseil communal, dans un délai de deux ans après la mise en service des dispositifs prévus au chapitre 5.4 du rapport-préavis, soit l' « adaptation du dispositif à court terme pour 2024 », une étude chiffrée sur le statut de séjour des personnes ayant recours aux hébergements d'urgence et aux hébergements d'urgence de transition.

J'aimerais ici insister sur le fait que cet amendement ne remet aucunement en cause le caractère inconditionnel de l'hébergement d'urgence dont on a déjà amplement parlé. Il s'agit en effet simplement de récolter une donnée supplémentaire par rapport à celle que les bénéficiaires fournissent d'ores et déjà et, pour éviter un effet de dissuasion auprès des personnes qui voudraient être hébergées par la Ville de Lausanne, on pourrait tout à fait imaginer que cette donnée soit récoltée après avoir confirmé à ces personnes qu'elles seront effectivement accueillies. Je n'ai donc pas de doute que cette proposition ne fera pas l'objet de procès d'intention malvenus et pourra recueillir l'assentiment de ce Conseil communal, à défaut de quoi on ne pourra que considérer que ceux qui s'y opposent pratiquent la politique de l'autruche.

En ce qui concerne le groupe UDC, il est certain que sans l'adoption de l'un ou l'autre de ces amendements, nous refuserons ce préavis et que si l'un ou l'autre devait recueillir les grâces de ce Conseil communal, nous pourrions entrer en matière.

Amendement Valentin Christe 1

Conclusion (nouvelle)

De requérir de la Municipalité d'assortir la possibilité de séjour en hébergement d'urgence à une limite de trois nuits consécutives et à une limite annuelle de six nuits pour les personnes sans autorisation de séjour en Suisse.

Amendement Valentin Christe 2

Conclusion (nouvelle)

D'inviter la Municipalité à lui présenter, dans un délai de deux ans après la mise en service des dispositifs prévus au chapitre 5.4 du présent rapport-préavis (« adaptation du dispositif à court terme (2024) »), une étude chiffrée sur le statut de séjour des personnes ayant recours aux hébergements d'urgence et aux hébergements d'urgence de transition.

M. Musa Kamenica (soc.) : – Le groupe socialiste salue la Municipalité pour ce rapport-préavis, et ceci pour plusieurs raisons. Pour la première fois, nous avons un document qui définit clairement une stratégie municipale de court et moyen terme en ce qui concerne le dispositif de l'hébergement d'urgence.

Depuis plusieurs années, nous étions amenés à discuter de manière récurrente dans ce Conseil d'interpellations ordinaires, d'interpellations urgentes, de questions orales et écrites sur cette problématique. Mais nous n'avons jamais eu un document comme ce rapport-préavis, où nous constatons clairement la volonté de notre Municipalité d'apporter des solutions pérennes et de créer de bonnes bases pour le futur en ce qui concerne la politique de la Ville sur les hébergements d'urgence. Par exemple, la mise à disposition de 250 à 280 en place à l'année est une avancée que nous ne pouvons pas négliger.

Un deuxième élément important à mentionner est la démarche dont la Municipalité a procédé pour arrêter ce rapport-préavis. Il s'agit d'une démarche inclusive, où différents partenaires et acteurs du domaine ont fait partie de la discussion. Ce rapport-préavis a aussi le mérite de renforcer ce dispositif par des hébergements d'urgence de transition. Dans ce dispositif, il y a une prise en

compte claire de différentes catégories de la population selon âge, genre et même ceux qui travaillent tous les jours, mais qui ne gagnent pas assez pour avoir un logement digne.

Contrairement aux premières possibilités de les héberger pendant la nuit, dans le deuxième système, il s'agit aussi d'être proche de ces gens en difficulté par un accompagnement social et administratif. Et cela, c'est une première. Il y a également une prise en compte de la Ville dans la mise à disposition des ressources humaines pour mettre en place cette stratégie en termes d'accompagnement social et administratif.

Enfin, nous constatons par ce rapport une prise en considération de différentes catégories de la population : les femmes, les familles et les personnes vulnérables. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste acceptera les conclusions de ce rapport-préavis et vous invite à en faire de même.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Brièvement, la prise de position du groupe PLR sur les trois amendements qui nous ont été soumis.

Tout d'abord, l'amendement d'Ensemble à Gauche. Hormis le problème du financement, soulevé à juste titre par notre président de ce Conseil, sur le fond, le PLR Lausanne considère qu'il n'est pas possible de demander à la Ville d'assumer seule la tâche de garantir un toit à chaque personne. Aussi touchante d'idéalisme que puisse être cette phrase, monsieur Conscience, mais non, en effet, il appartient à la Ville plutôt d'assurer une planification avec les autres communes, avec le Canton, avec également les autres villes et les autres cantons de Suisse romande, comme précédemment, à juste titre, exposé notre collègue Pauline Blanc.

Sur les amendements déposés par l'UDC, le premier, celui qui demande à la Municipalité d'assortir la possibilité de séjour en hébergement d'urgence à une limite de trois nuits consécutives et à une limite annuelle de six nuits pour les personnes sans autorisation de séjour en Suisse. Alors, on reconnaît le mérite de cet amendement, puisqu'il permet de rappeler que l'hébergement d'urgence est une mesure qui doit se concevoir uniquement comme temporaire. En ce sens-là, il nous semble justifié d'introduire une limite. Après, la limite qui est proposée par l'UDC, et ça n'aura surpris personne, extrêmement restrictive, un peu restrictive peut-être, à notre sens. C'est pourquoi le PLR ne donnera pas de recommandation de vote sur cet amendement, quand bien même il l'accueille avec enthousiasme.

Sur l'amendement 2 du groupe UDC, soit celui qui demande à la Municipalité de présenter dans un délai de deux ans après la mise en service des dispositifs, une étude chiffrée sur le statut de séjour des personnes ayant recours aux hébergements d'urgence et aux hébergements d'urgence de transition, à notre sens, il est absolument primordial de récolter les données des personnes qui bénéficient de l'hébergement d'urgence, et toutes les données. Alors évidemment celles qui sont aujourd'hui récoltées, mais également d'étendre cette récolte au statut de séjour des bénéficiaires. Pourquoi c'est important ? Parce que c'est en récoltant ces données que l'on saura qui a besoin de ces hébergements d'urgence et comment coordonner au mieux, et surtout définir les axes du futur de l'hébergement d'urgence que nous voulons pour notre Ville, et dont nous estimons que notre Ville doit assumer, cas échéant en se coordonnant avec les autres autorités compétentes.

Un rapport-préavis présentant une étude chiffrée sera également l'occasion de présenter ces axes, de débattre de ces solutions, mais aussi d'aborder et d'étudier les modèles qui existent dans d'autres villes de Suisse, par exemple le modèle zurichois dont notre collègue Christe faisait état. Au sens du PLR, cette étude et le préavis subséquent qui est demandé par cet amendement sont une condition essentielle à l'approbation du rapport-préavis qui nous est soumis ce soir, et à défaut d'approbation de l'amendement 2 déposé par l'UDC, le PLR refusera le préavis qui nous est soumis ce soir.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Tout d'abord, j'aimerais remercier deux personnes. J'aimerais remercier notre collègue Benvenuti pour ce postulat et remercier la municipale Moeschler pour ce rapport-préavis et, du coup, indirectement ou directement les équipes de la Ville qui travaillent sur ce sujet. Ce que je fais c'est deux remerciements au début parce que, je pense que je peux le dire ce soir, je pense qu'on aurait dû déposer ce postulat il y a bien longtemps. Cette vision stratégique, elle est très utile, tout comme ce plan sur plusieurs années. Donc mea culpa collectif sur les gens qui s'intéressent à ce sujet depuis quelque temps, je pense que maintenant on pourra aussi avancer sur la base d'un rapport-préavis.

Alors on en a parlé, Simplon, Montolieu, la Borde, Renens, Tivoli, c'est, disons, cette logique d'hébergement d'urgence de transition, c'est quelque chose qu'on avait beaucoup poussé ces dernières années, qui permet justement de sortir de la logique pure de l'hébergement d'urgence, qui évidemment, comme l'a dit notre collègue Conscience et notre collègue Benvenuti, c'est quelque chose qui est nécessaire et qui doit être encore davantage renforcé, mais qui permet justement cette sortie et, en partie, une direction, ou en tout cas une incitation, un soutien pour aller peut-être parfois vers du logement plus classique par la suite.

Par contre, le problème, c'est un peu ce stop-and-go, ce départ de plusieurs dizaines de personnes d'un coup qu'on voit régulièrement pour une raison simple, c'est que c'est à chaque fois évidemment des hébergements, des logements, des immeubles qui sont disponibles sur une durée limitée et, du coup, évidemment, la direction en question en est plus que consciente parce qu'elle est concernée par ça au premier chef. Il faudrait évidemment à chaque fois utiliser ces bâtiments le plus vite possible et le plus longtemps possible, car chaque mois compte et chaque semaine compte.

Donc j'ai fait partie des gens qui ont longtemps poussé et se sont engagés pour le développement de ces hébergements d'urgence de transition, tels qu'ils sont présentés dans le rapport. Maintenant j'avoue être un petit peu plus, je ne vais pas dire critique, mais un peu plus inquiet justement dû un petit peu à ces difficultés, à ces départs, à chaque fermeture. J'avais pas mal suivi la situation au Simplon, puis surtout à Montolieu dû à ces durées limites, donc à ces fermetures qui causent, à chaque fermeture, je l'ai dit, des difficultés.

Une piste, à mon sens, qu'on a un petit peu abordé, évidemment, on me dira, droit de préemption, certaines difficultés et tout, mais ce serait peut-être, on voit que les bâtiments de la Ville sont déjà beaucoup utilisés, entre autres par l'ALJF ou d'autres structures, donc il y a énormément de contrats de prêt-à-usage. Je crois que là, pas grand monde peut nous dire quel logement, quel immeuble pourrait être utilisé. Par contre, une piste peut-être, ce serait quand même de pouvoir acheter un bâtiment, plusieurs bâtiments, peut-être directement à un ou une propriétaire. Il y a ces procédures par exemple de gré à gré, ça peut arriver des fois d'être en capacité pour la Ville de directement acheter un bâtiment. Evidemment, c'est des enjeux financiers beaucoup plus élevés, ou en tout cas très élevés comparé à ce qu'on peut investir annuellement, mais si on fait une projection sur dix ans, à mon sens, ce serait un peu la seule solution ou l'une des solutions pour permettre de sortir un peu de ces difficultés, comme on les voit maintenant à la Borde, ou comme on l'a vu au Simplon, puis à Montolieu, c'est-à-dire des départs en cascade ou des difficultés en cascade qui sont aussi des difficultés pour le service, car vous avez d'un coup beaucoup de gens qu'il faut reloger et beaucoup de gens qui doivent repartir dans l'hébergement d'urgence. Donc je crois que c'est quand même une piste qui pourrait être étudiée à long terme d'avoir vraiment sous gestion de la Ville peut-être de nouveaux bâtiments expressément pour cet usage-là. Et n'en déplace peut-être à notre collègue Christie je crois qu'on fera partie des groupes qui continueront de déposer et d'interpeller sur ce sujet ces prochains mois et années.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Simplement pour faire un retour sur les deux propositions d'amendement qui nous sont proposées par l'UDC pour dire qu'on ne partage absolument pas l'analyse qui est faite de la situation. Donc sur le premier amendement, il ne nous paraît absolument pas judicieux d'ajouter un plafond de nuitées pour les personnes qui fréquentent les hébergements d'urgence. Ma prise de parole précédente allait en plus davantage pour une souplesse grandissante de ce plafond-là. Et puis, ce n'est absolument pas judicieux également de faire une distinction entre les personnes en fonction de leur statut de séjour.

C'est dans ce sens qu'on n'acceptera pas non plus la deuxième résolution. Il n'apparaît pas nécessaire d'avoir cette statistique, à part pour opérer par la suite une distinction entre différents types de populations dans ces hébergements d'urgence. Je pense que tout le monde devrait avoir le droit à avoir un toit, peu importe son statut de séjour.

Du coup, vu que la parole m'est redonnée j'en profite pour mentionner une autre recommandation qui est faite dans ce rapport sur l'hébergement d'urgence par la HETSFR, qui est davantage d'accompagner et de proposer un accompagnement social aux personnes qui pourraient entamer des démarches pour leur régularisation de statut. Donc au lieu de les accompagner, comme propose M. Christie, en dehors de la Suisse, moi, je proposerais plutôt de les accompagner pour une régularisation de leur statut.

M. Louis Dana (soc.) : – Je vais être bref – j’ai vu votre regard courroucé – juste pour répondre aux trois amendements qui nous sont proposés ce soir. Sur le fond je n’ai rien à ajouter à ce qu’a dit mon collègue Kamenica.

Sur l’amendement d’Ensemble à Gauche, j’aurais un peu les mêmes arguments que ceux qu’on vous livre au budget, monsieur Conscience. Il ne faut jamais s’enorgueillir de ce qu’on fait en termes d’hébergement d’urgence, je pense, on peut toujours se dire qu’on peut en faire plus, évidemment. Mais j’aimerais aussi vous rappeler ce qu’on vous a rappelé lors de la discussion sur le budget, c’est que la Ville de Lausanne fait en matière d’hébergement d’urgence ce qui n’est fait nulle part ailleurs en Suisse, peut-être à part à Zurich, en termes de places disponibles. C’est quelque chose qu’il faut quand même rappeler, et aussi rappeler que les communes alentour, les communes de la couronne lausannoise ne font pas forcément leur travail. C’est à ces communes aussi qu’il faut rappeler la détresse dans laquelle se trouvent certaines personnes et leur demander de faire ce travail.

L’autre aspect par rapport à Zurich, que je citais avant, c’est l’aspect bas seuil. C’est quelque chose qu’on veut conserver dans cette ville et qui est essentiel à poursuivre. C’est justement quelque chose de vraiment important à conserver. Sur les deux amendements de l’UDC, je m’en remettrai mot pour mot à ce qu’a dit ma collègue Benvenuti et je ne prolongerai pas.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour compléter mon intervention de tout à l’heure, un peu perdu dans mes notes et dans l’angoisse de dépasser le temps imparti, j’ai raté de dire que nous saluons également bien sûr le principe d’annualisation des structures, qui est un acquis de ce rapport-préavis. De même, nous nous associons volontiers aux propos des collègues qui ont salué le principe de la continuité de l’accueil nocturne et diurne.

Sur la validité de mon amendement et sur les 10% de dépenses, pour ma part, je ne vois pas en quoi il contreviendrait à cette disposition – je tenais à le poser dans le débat. Toujours sur mon amendement, pour répondre à Mme Maillard, et ça répondra en partie à ce que vient d’affirmer notre collègue Dana, le vote de mon amendement n’empêchant rien à la Municipalité de chercher à honorer cette deuxième conclusion en prenant langue avec les collectivités communales voisines ou d’autres grands centres urbains du Canton, ou avec le Canton. Rien n’empêche de satisfaire cet objectif en requérant le concours d’autres collectivités publiques. Et bien sûr qu’il faudra le faire, bien sûr que Lausanne ne peut pas seule faire face à cette problématique, et nous n’avons jamais dit le contraire ni écrit le contraire. Le cœur de cet amendement, chers collègues, c’est de mettre en priorité la satisfaction des besoins et non un chiffre relativement abstrait d’augmentation, certes à saluer, du nombre de places à disposition. C’est tout ce que nous vous proposons. Et nous le proposons, je me permets de le redire avec un petit sourire au coin des lèvres, en vous citant, chers collègues. Donc vous allez ce soir, parce que je n’ai pas entendu la position du groupe socialiste sur notre amendement et elle n’a pas été exprimée, mais si je comprends bien les réticences de notre collègue Dana, cela veut dire que vous vous apprêtez ce soir à refuser une conclusion qui cite votre programme électoral en conclusion d’un rapport qui vise justement à satisfaire les besoins en matière d’aide d’urgence à Lausanne, c’est-à-dire le point concerné par ce programme.

Pour répondre maintenant à ce que disait notre collègue Christe, sur le fond, évidemment que les structures risquent d’être surchargées dans les années à venir, mais ce n’est pas par effet d’appel d’air, chers collègues, mais bien par un effet collatéral de l’augmentation de la pauvreté et de la grande pauvreté à Lausanne, en Suisse et en Europe. Certes dans un monde qui bouge, dans un monde où les gens circulent, ne vous en déplaise, et bien, cette précarité apparaît au plus grand jour. Parce que si on appliquait vos solutions, que vous proposez dans vos amendements et surtout au-delà de vos amendements, que vous proposez dans vos orientations politiques, on fait quoi derrière ? On laisse ces gens dormir dehors au risque de retrouver ces personnes dans des conditions encore plus précaires, encore plus détruites et encore plus coûteuses à la fin pour la collectivité ? A moins que vous ne soyez prêt à envisager, mais vous avez dit le contraire, donc encore plus coûteuse, de laisser ces personnes dépérir. La solution Christe, c’est des dizaines de personnes qui errent dehors et qui cherchent souvent en vain des solutions de survie, soir après soir. Et alors vous verrez ce que vous déplorez justement se démultiplier : des situations d’extrême précarité, des chutes dans la toxicodépendance en plus grand nombre, des activités prohibées qui se développent, bref un éloignement de toute perspective de réinsertion.

Voilà ce que j’avais à vous dire et donc j’espère vraiment qu’on pourra obtenir une majorité sur la l’amendement, la conclusion que nous proposons, car elle permettra au moins, ne serait-ce que de

manière symbolique, de se donner un horizon de satisfaction de ce besoin, de ce besoin vital à Lausanne fusse avec le concours d'autres collectivités publiques.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je ne vais pas trop prolonger, peut-être répondre rapidement à quelques-unes des interventions qui ont été faites en réponse à ce que j'ai pu évoquer tout à l'heure.

Alors, Mme Benvenuti nous explique que nous souhaiterions faire une distinction. Il ne s'agit pas ici de faire la distinction entre les personnes à qui on octroie l'hébergement d'urgence, soit la protection temporaire et évidemment dans des cas d'urgence critique, il s'agit simplement de savoir qui, effectivement, est hébergé dans ces structures. Vous estimez que tout le monde devrait avoir droit à un hébergement. Je me demande où vous mettez la limite finalement, à supposer qu'il y en ait une. A entendre les propos que vous avez tenus et les positions que vous avez adoptées concernant nos amendements, j'en aboutis à la conclusion que, manifestement, les Verts ont choisi la politique de l'autruche.

M. Dana nous explique que les communes de la couronne lausannoise ne font pas leur travail, avec une certaine arrogance lausannoise qu'on retrouve parfois dans des débats qui débordent un peu les frontières communales. Mais, à vrai dire, monsieur Dana, ces communes n'ont rien demandé à personne. Elles sont aujourd'hui victimes de la « solidarité » que veut leur imposer Lausanne, une fois de plus, et de l'effet d'appel d'air qui est causé par cette politique menée par Lausanne. C'est donc un peu fort de café ensuite de venir leur reprocher de ne pas faire leur travail.

Ça répond d'ailleurs en partie par ricochet au propos de M. Conscience, qui nous explique que les gens circulent. Effectivement, monsieur Conscience, les gens circulent et ils circulent d'autant plus facilement et volontiers lorsqu'ils savent qu'ils ont un certain nombre de perspectives ici. La réalité c'est que, contrairement au procès d'intention que vous me faites et auquel vous vous livrez avec délice manifestement, il s'agit ici de poser des limites avec l'amendement que nous proposons et de faire comprendre à un certain nombre de personnes, qui par ailleurs sont en séjour illégal dans ce pays, qu'elles n'ont pas de perspectives ici. Ces personnes iront tenter leur chance ailleurs. C'est un fait et ça se vérifie.

D'ailleurs je rappelle qu'en matière de mendicité, c'est un débat qu'on a eu il y a une dizaine d'années dans ce Canton, un certain nombre de personnes qui s'y adonnaient avaient admis en toute franchise dans la presse qu'elles se rendraient dans d'autres pays européens si la mendicité devait être interdite en territoire vaudois. Donc on peut partir du principe que ce même effet, ce même phénomène se reproduira.

Et puis, monsieur Panchard, je n'ai évidemment aucun problème avec le fait que le Conseil communal fasse usage des prérogatives qui sont les siennes, ou que ses membres en fassent usage. Il s'agit pour moi de démontrer que cette politique est une fuite en avant. Je crois qu'à la lecture des positions qui ont été tenues jusqu'à présent, un vote nominal sur le deuxième amendement que nous avons déposé s'impose. C'est en tout cas ce que je demande.

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Rapidement pour rebondir sur ce qui a été dit par notre collègue d'Ensemble à Gauche, au fond, la solution Christe, c'est comme ça que ça a été appelé, donc les amendements de Valentin Christe ont pour but d'éviter d'ancrer des personnes dans des situations de précarité. Je pense que c'est sous cet angle-là qu'il faut le comprendre, et c'est de ne pas leur donner faussement l'idée que cette situation pourra se pérenniser.

Et c'est là où gauche et droite on n'est pas d'accord, c'est qu'aujourd'hui, à gauche, on demande à ce que, finalement, chaque personne qui en fait la demande puisse se voir octroyer un hébergement d'urgence. Ce que dit la droite aujourd'hui, c'est que l'hébergement d'urgence est une aide inconditionnelle qui doit être offerte sur le territoire communal, mais pas à toutes les conditions et pas sans un cadre clairement défini. Le cadre qui aujourd'hui est demandé par la droite est un cadre qui doit permettre aux personnes qui sont dans la précarité de pouvoir bénéficier d'une structure d'accueil, mais ensuite de pouvoir s'orienter vers l'endroit qui, au fond, lui est le plus destiné. Les personnes qui peuvent rester sur le territoire communal doivent être accompagnées pour que cette transition puisse se faire et qu'ensuite ces personnes puissent être réintégrées dans un environnement serein et pérennisé, et pérenne surtout.

Par contre, pour les personnes qui n'ont pas de statut de séjour en Suisse, par la force des choses, ces personnes-là doivent aussi être orientées vers d'autres structures ou, en l'occurrence, en dehors du territoire communal pour rester en conformité avec la loi. Et pour comprendre qui sont les personnes qui s'adressent à ces structures, pour comprendre peut-être les besoins, le groupe PLR estime que l'amendement de Valentin Christe fait du sens. La statistique n'a pas pour but de victimiser ou de pénaliser un groupe de personnes ou de vouloir les péjorer. Bien au contraire, c'est d'essayer de comprendre finalement quel est le besoin de ces personnes et comment la Ville peut, dans les limites de ses compétences, répondre à ces besoins. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR soutiendra à tous les cas l'amendement 2.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Je vous remercie pour les discussions, les questions et, bien entendu, les remarques que vous avez partagées ici. C'est en effet un rapport-préavis qui a une grande importance. Je tiens à remercier aussi Romane Benvenuti qui a déposé ce postulat pour qu'on puisse construire cette stratégie. Pour rappel, on l'a élaborée en collaboration aussi avec les partenaires des dispositifs et avec le milieu associatif. Donc c'est vrai qu'on est dans un moment quand même important. Cela a été dit, on n'est pas en train de répondre à une X^e interpellation urgente ou à une question orale. On est là pour parler d'une vision, d'une stratégie que la Municipalité vous propose.

C'est clair que quand on parle d'hébergement d'urgence, on parle vraiment du tout dernier filet. On parle d'aide humanitaire, c'est l'aide d'urgence. Donc on n'est pas en train de parler, c'est ce qu'on a essayé de rappeler aussi dans le rapport-préavis, de tous les dispositifs qui existent pour les bénéficiaires du RI, pour les personnes qui, momentanément, perdent leur logement, comme le dispositif d'aide sociale au logement, qui sont pour les bénéficiaires du RI, mais pas seulement, où on a un parc de près de 2000 appartements pour les Lausannoises et les Lausannois qui sont dans ces conditions. Non, on ne parle pas de tous ces dispositifs qui existent, ni l'accueil d'urgence pour les personnes dans des procédures d'asile, d'ailleurs, ou qui ont un statut de réfugiés reconnu. On parle de l'aide d'urgence, donc de l'aide humanitaire. Et là, c'est clair que les villes sont en première ligne avec des personnes qui, à un instant T, sont ici, en l'occurrence à Lausanne, et se retrouvent avec leurs problématiques de permis de séjour, de manque de revenus, de déracinement, de parcours souvent terribles, et ont besoin d'un toit, d'une mise à l'abri. C'est de ça qu'on parle. Je dois dire, et j'en profite ici vraiment pour remercier les équipes de la Ville, ça a été dit, mais aussi tous les partenaires, parce que c'est des gens qui s'engagent sur le terrain, sans compter, qui travaillent depuis des années à essayer d'adapter le dispositif, de le construire, de faire les mieux qu'elles peuvent, avec des réalités qui sont lourdes, de voir des gens dans des réalités difficiles, donc vraiment un grand merci.

Aujourd'hui, on vous présente cette stratégie. C'est sûr que ce n'est pas, comme ce n'est d'ailleurs pas possible de faire, dans trois mois formidables, on a un dispositif complet, financé, adéquat. On vous propose une stratégie où on sait déjà ce qu'on peut assumer cette année et les prochaines étapes – j'y reviendrai. C'est un dispositif qu'on a voulu à la hauteur de la complexité des situations, c'est-à-dire, comme vous l'avez relevé d'ailleurs, une mise à l'abri, à un instant T, de personnes qui sont là, effectivement avec un accompagnement social, parce que pour des personnes qu'on veut mettre à l'abri à un instant T, comment on peut évaluer si elles auraient droit à autre chose, si on peut les accompagner pour pouvoir à terme avoir un droit à quelque chose, il faut un accompagnement social. C'est ça qu'on veut faire. Et puis effectivement cet accueil de jour aussi et l'annualisation, c'est vrai. Je remercie M. Conscience qui l'a resouigné, c'est un grand changement. Maintenant on fait comme si c'était normal, mais c'est vrai que c'est un sacré pas qu'on fait en annualisant le dispositif. Et tout ça demande de s'articuler et de se construire pour avoir une stabilité, parce que c'est vrai, vous l'avez dit aussi, on ne veut plus devoir fermer des bâtiments parce qu'on doit le rendre. On ne veut plus que les équipes travaillent dans l'urgence en permanence, parce que, vite, ça ferme, il faut qu'on trouve 50 places, comme on fait, et de se réinventer chaque fois. On veut des meilleures conditions d'accueil aussi, de travail pour le personnel. On veut une stabilité, c'est à ça qu'on travaille, et puis effectivement avoir aussi une pérennisation du financement. C'est pour ça qu'on doit travailler par étapes.

Peut-être un petit mot quand même sur la stabilité des équipes, parce que ce rapport-préavis, on le construit bien sûr avec les équipes de la Ville, que je remercie aussi énormément pour cet énorme travail et cette étape, qui est importante, mais pour dire aussi que, maintenant, on a engagé des responsables de sites d'hébergement d'urgence, on est en train d'engager des responsables de

sites, une personne intendante. On a aussi un management plus de proximité, vu qu'on a réorganisé les services. Donc on a le Service d'inclusion et d'action sociale de proximité qui est là. Pour dire qu'on doit travailler à tous les niveaux pour avancer vers une stabilisation.

Maintenant, effectivement, quand on parle de ce dispositif de l'urgence, c'est la question qui interpelle, qui est lourde : c'est qui les personnes qu'on trouve dans les hébergements d'urgence ? C'est vrai que l'on connaît de plus en plus cette population. Les équipes, les partenaires, les associations les connaissent. Je tiens quand même aussi à le dire, vu qu'apparemment elle n'a pas été beaucoup connue, cette étude qu'a fait Unisanté sur les populations des hébergements d'urgence dans le Canton de Vaud en 2021. Là vous avez des chiffres, de proportion de personnes sans permis de séjour, de provenance. Donc là, on a une image qui nous est donnée par cette étude qui a été faite. Puis nous, à Lausanne, effectivement, ce qu'on demande à l'entrée des hébergements d'urgence, c'est un prénom, c'est une date de naissance, une nationalité, un contrat de travail, si la personne est prioritaire parce qu'elle a un emploi. Mais c'est sûr que, pour l'instant, on ne va pas, comme à Zurich, derrière l'ordinateur qui accède directement au contrôle des habitants pour regarder si la personne qui arrive est inscrite à Lausanne ou pas ; ça, on ne fait pas. On est aussi dans des situations d'urgence où on ne veut pas risquer de mettre les personnes dans des situations encore plus compliquées.

Mais c'est sûr, et ça, je crois qu'on doit l'assumer, et c'est pour ça aussi qu'on vous propose cette stratégie avec un nombre de places annualisées qui a un objectif assez clair, c'est la question du rôle que la Ville de Lausanne peut jouer dans toutes ces questions d'accueil de l'urgence, qui sont de nouveau des questions internationales. Ça a été dit, on a une bonne partie des personnes, près de 60%, qui restent moins d'un mois dans le dispositif. Ça ne veut pas dire moins d'un mois de suite, ça veut dire que, toutes ces dernières années d'observation qu'on a sur les publics d'hébergement d'urgence à Lausanne, on l'a vue moins d'un mois. Après, on n'a plus jamais vu cette personne. Donc vous voyez, quand on dit qu'en 2023, près de 2100 personnes différentes ont fréquenté les hébergements d'urgence à Lausanne, ce n'est pas une population de Lausannoises et Lausannois qui perdent leur appart, qui se retrouvent dans les HU seulement. Il y a aussi, bien sûr. Après, pour ces personnes, il y a le placement en hôtel avec un financement RI pour les personnes qui sont à RI. Pour les gens qui travaillent ou qui ont un revenu RI, le dispositif d'aide sociale au logement, on a des sorties de l'urgence qui peuvent être plus rapides. Après, pour des personnes qui sont dans des situations compliquées, on a des difficultés à pouvoir proposer des choses et des perspectives.

Donc la proposition qu'on vous fait aussi c'est de dire, à un instant T, on évalue à tant de personnes, à peu près à une fourchette de 200 à 240, 300, et là aussi c'est des études qui ont été faites, c'est des évaluations qui ont été faites par les hautes écoles, c'est des choses qu'on a recroisées, en disant, Lausanne, ce qu'on peut imaginer pouvoir assumer, c'est des places d'hébergement d'urgence, mise à l'abri, mais aussi des places d'hébergement d'urgence de transition pour 200, 250 à 300 places, et c'est ça notre participation.

On veut une stratégie nationale, on veut effectivement qu'il y ait des développements de stratégie qui se fassent aussi dans les autres cantons. Vous avez posé la question. Il y a eu le 11 décembre 2014, Ada Marra qui a déposé un postulat qui a été refusé au Conseil national, qui demandait d'évaluer l'accueil d'hébergement d'urgence en Suisse, les besoins potentiels. Il n'y a rien au niveau national pour le moment. Ce n'est pas non plus des postulats qui ont été redéposés depuis par aucun groupe présent ici d'ailleurs, pour thématiser cette question au niveau national. Mais quand on a affaire à une population dont une partie est très mobile, on doit quand même se dire qu'est-ce qu'en tant que Ville, on peut, nous, offrir, quel rôle on peut jouer, comment on peut le faire le mieux possible, et comment on peut aussi le stabiliser. Donc c'est ça qu'on vous propose, c'est de sortir de cette adaptation en permanence et d'arriver vers quelque chose de pérenne. De nouveau, depuis le 1^{er} mars, on a maintenant 235 places annualisées à Lausanne, et je ne compte pas la Borde là-dedans. On a 200 places d'hébergement d'urgence et 35 places d'hébergement d'urgence de transition. Donc ça, c'est déjà le cas à Lausanne.

Pour répondre à vos questions sur le monitoring, monsieur Conscience, effectivement, je l'ai déjà abordé avant, de nouveau, on connaît de plus en plus ces publics. Je pense qu'on veut aussi affiner encore plus la connaissance de ces situations. C'est vrai que si on développe l'accompagnement social de ces personnes, avec notamment des postes d'assistants sociaux, assistantes sociales au bureau des réservations, on pourra aussi affiner la connaissance et le profil et avoir quelque chose

de plus sensible que l'évaluation, le rapport d'Unisanté. Donc ça, c'est des choses qui vont aussi permettre de développer cette thématique.

Ensuite, peut-être dire encore par rapport à la stratégie, j'ai répondu. Peut-être sur les bâtiments, de dire où on en est maintenant. Donc effectivement, on a maintenant cinq sites avec des hébergements d'urgence à Lausanne, on a l'Etape à Saint-Martin, la Marmotte gérée par l'Armée du salut, le Sleep In, on a Tivoli et puis l'abri de la protection civile. Donc là, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, l'abri PC, c'est la priorité de pouvoir sortir les gens de l'abri PC. Actuellement, c'est que des hommes seuls qu'on accueille dans l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse – maintenant 60 personnes. On veut trouver une alternative à l'abri PC. Ensuite, par rapport aux autres immeubles, Tivoli, on l'a maintenant, on vient d'ouvrir jusqu'à la fin 2024. Donc quand je disais, on va arrêter, on doit fermer, bon, là, c'est les places de Tivoli jusqu'à fin 2024, on est en discussion pour pouvoir prolonger, parce qu'il y a un projet d'immeuble. Mais là, de nouveau, l'idée, ça serait de remplacer ces 42 places par un autre immeuble de 42 places. Donc, en tout cas, d'être dans une pérennisation du nombre de places d'accueil. Pour l'hébergement d'urgence de transition à Renens, on a deux immeubles, en collaboration aussi avec la Commune de Renens, que je remercie ici encore, on a deux immeubles jusqu'en 2025. Là aussi, potentiellement, ça pourrait être prolongé.

Donc, les démarches qui sont faites maintenant par la Ville par rapport à ces petites maisons de Longemalle, qui avaient d'ailleurs, qui sont mentionnées dans le rapport-préavis, qui avait fait l'objet d'une photo dans *24 heures*, donc on avait aussi écrit, d'ailleurs, on a rencontré les habitants, habitantes de ces maisons pour leur dire que, pour le moment, on était en train d'évaluer toutes les situations, mais ce n'est pas demain qu'elles seront mises à la porte non plus. Mais pour dire que ça, c'est une possibilité, on va faire une étude de faisabilité pour voir si ça peut être un hébergement d'urgence, un hébergement d'urgence de transition. C'est une piste sur laquelle on travaille. Il y a un immeuble à César-Roux aussi. On est en train d'évaluer si on peut en faire un hébergement d'urgence, qui appartient à la Ville. Après, effectivement, on est en discussion avec nos partenaires, qui nous soutiennent dans ces démarches, et qui pourraient, alors, soit investir de l'argent pour un lieu, un immeuble, et puis, après, nous, on louerait l'endroit si ce n'est pas la Ville qui possède l'immeuble. Donc ça, c'est quelque chose sur laquelle on travaille, et c'est vrai que, dans cette planification, dans ce que vous demandiez de la planification, pour nous, maintenant, cette année, la priorité c'est de trouver ces alternatives d'immeubles, ça, c'est sûr, et puis de renforcer le travail social, comme on l'a dit, parce que c'est aussi de ça que dépend le dispositif et la sortie de l'urgence pour les personnes qui sont dans des hébergements d'urgence et qui pourraient avoir des perspectives de sortie de l'urgence.

Peut-être, par rapport aux critères, à la durée des accueils, M. Christe le mentionnait, mais il y avait aussi Mme Benvenuti qui parlait du plafonnement des nuits, alors à l'inverse, mais voilà, je pense que, peut-être là de dire que la volonté de limiter le nombre de nuits par public, ça doit aller de pair avec un dispositif qui est encore élargi. C'est-à-dire qu'on ne va pas limiter maintenant à un nombre de nuits, alors qu'on n'a pas tous les hébergements d'urgence de transition qui sont développés. Donc on doit être dans quelque chose où on doit garder le sens. Je pense que c'est pour ça aussi qu'on n'a pas voulu mettre trop de détails par public, parce qu'on doit voir aussi, avec le développement du dispositif, comment fonctionne la sortie de l'urgence pour les gens dans le dispositif, et puis de quelle manière, si on limite, ça aide les gens ou pas. Est-ce que ça permet de réguler ou pas ? C'est ces choses-là qu'on devra voir avec les équipes de terrain.

Peut-être sur les finances encore, madame Blanc, effectivement, je pense que là, notre volonté, c'est ce qu'on a fait, qui nous a permis de développer comme ça le nombre de places à l'année cette année, en 2024, c'est de travailler dans le cadre du processus budgétaire. C'est maintenant qu'on a des discussions aussi avec le Canton, avec d'autres partenaires pour voir comment on arrive à développer les choses. Dans le cadre du processus budgétaire, on viendra avec l'évolution du dispositif. Effectivement, quand on a un financement du Canton, la plupart, pas tout, mais la plupart du financement du Canton, je l'avais déjà dit, mais je le redis, en fait, c'est un préavis du conseil de politique sociale qui est soumis au Conseil d'Etat, qui l'introduit dans le budget du Canton et le Grand Conseil le vote. C'est de l'argent de la participation à la cohésion sociale auxquelles participent toutes les communes du canton. Donc on est dans un financement où les autres communes du Canton y participent. Vous me dites s'il y a encore d'autres questions auxquelles je n'ai pas répondu.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Non, madame la municipale, pas de questions auxquelles vous n'auriez pas répondu, mais je voulais juste rapidement dire que, pour ma part, j'ai bien entendu votre réponse sur le monitoring, mais je reste notamment sur ma faim en l'état actuel des choses, notamment sur la production de données statistiques quant à la nécessité de pouvoir, pour mieux étayer les besoins, connaître le nombre de refus par soir, le nombre de refus réels par soir. Ça me semble tout à fait accessible, malgré la complexité que vous avez eu l'occasion d'exposer en commission, mais de dépasser ces complexités pour savoir combien de personnes en moyenne, et dans un soir particulier, se sont vu définitivement refuser une place en accueil d'hébergement d'urgence, pour avoir une meilleure vue sur les besoins.

Et je voulais filer vos propos, madame Moeschler, sur l'état des rapports de force politique au niveau supérieur. Vous avez évoqué le texte déposé par la conseillère nationale Ada Marra. Alors, voilà, c'est l'état actuel des rapports de force en Suisse et dans le Canton de Vaud. Et on obtient ce qu'on peut obtenir. On doit continuer à agir à ces niveaux, à se battre pour obtenir un maximum. Le financement du Canton au dispositif lausannois est un acquis, en ce sens, d'une longue bataille pour l'obtenir, mais la question qui se pose, et qui devrait en particulier se poser à un ou une social-démocrate conséquente c'est qu'est-ce qu'on peut faire avec les moyens qu'on a ? Qu'est-ce que Lausanne peut faire ? Et pas juste renvoyer la balle à des collectivités publiques aux majorités politiques différentes. C'est trop facile.

J'aimerais aussi demander le vote nominal sur mon amendement, qui, je le rappelle une dernière fois, consiste ni plus ni moins en la validation des objectifs du postulat Benvenuti, que vous êtes une majorité à avoir adopté en 2022, si je ne dis pas de bêtises. Et qui consiste aussi en la validation de la promesse que la majorité de ce plénum a fait à ses électeurs et à ses électrices avant d'y siéger.

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je suis assez déçu de la position du PLR, j'avoue, sur les amendements UDC. Je crois qu'il faut dire qu'en soutenant ces amendements, vous visez clairement, comme l'UDC, les personnes sans papiers, les personnes déboutées de l'asile. Je crois qu'il y a eu un certain nombre de pays qui sont allés dans cette direction, un certain nombre de villes aussi – on le voit dans le nord de la France ou autres – qui ont tenté d'exclure un maximum ces personnes-là de l'hébergement d'urgence et d'un certain nombre de mesures, non pas de mesures sociales, mais de solidarité de base. Je crois que l'impact est assez catastrophique, on peut le dire, au niveau social, au niveau de la santé physique, au niveau de la santé mentale. Vous pouvez bien imaginer derrière toutes les conséquences, tous les impacts que ce type de mesures peuvent avoir. Le seul impact de ce type de proposition, c'est plus de précarité, plus de gens qui dorment dans la rue au péril de leur vie. Je crois qu'ici, on peut peut-être en appeler au PLR humaniste, ou ce qu'il en reste, pour qu'une partie refuse ce type de proposition.

La discussion est close.

A l'appel nominal, le Conseil, par 23 oui, 43 non et 4 abstentions, refuse l'amendement Pierre Conscience.

(insérer vote)

Le Conseil, par 13 oui, 53 non et 5 abstentions, refuse l'amendement Valentin Christe 1.

A l'appel nominal, le Conseil, par 22 oui, 48 non et 1 abstention, refuse l'amendement Valentin Christe 2.

(insérer vote)

M. Pierre Conscience (EàG), rapporteur : – La commission a approuvé les conclusions par 10 oui, 1 non et 1 abstention.

Le Conseil, par 50 oui, 17 non et 6 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h 05.

TEXTE PROVISOIRE

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert ; Mme Marlyse Audergon ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; M. Johann Dupuis ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alexandra Gerber ; Mme Alice Girardet ; Mme Nawel Khemissa ; Mme Sevgi Koyuncu ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Agathe Sidorenko ; Mme Anais Timofte ; Mme Maurane Vouga ; M. Samson Yemane

Membres absents non excusés : Mme Anna Crole Rees ; Mme Sarah Depallens ; Mme M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Clara Schaffer ; M. Jean-Claude Seiler ; Mme Diane Wild

Membres présents	76
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

A 20 h 40, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de Mme Franziska Meinherz et consorts « Un tarif spécifique pour le stationnement des SUV de grande taille »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Nawel Khemissa « "Logement d'abord : Son Nom sur la porte" : Pour une stratégie qui marque des buts à la Pontaise »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Interpellation urgente de M. Pierre Conscience (EàG) et consorts « Que compte faire la Municipalité pour empêcher la mise à la rue de familles et d'enfants scolarisés à Lausanne ? »

Développement

(insérer doc)

M. Pierre Conscience (EàG) : – A l'heure actuelle, les huitante habitants du bâtiment sis rue de la Borde 47, propriété de la Société coopérative d'habitation Lausanne, la SCHL, sont passibles d'expulsion. Parmi ces habitants, on trouve des personnes précaires, des personnes qui travaillent à Lausanne, des enfants qui sont scolarisés à Lausanne, des personnes qui sont en situation de santé fragile.

Nous l'avons déjà évoqué dans la discussion sur le rapport-préavis 2023/64, l'immeuble de la Borde 47 répond à un besoin réel d'hébergement pour ces personnes en situation de précarité évoluant à Lausanne. Un besoin urgent, un besoin vital. Et alors même que ce nouveau dispositif vient d'être adopté, ce cas dont nous discutons avec cette interpellation urgente est emblématique, selon nous, des carences qui persistent dans la politique du logement à bas seuil de la capitale vaudoise. Et donc l'affirmation selon laquelle le dispositif que nous avons voté permettra de réduire la quantité de personnes contraintes à dormir dehors prend un goût des plus amers au moment où des familles entières se retrouvent sans garantie d'un abri sûr, et où des enfants scolarisés risquent de ne pas pouvoir finir leur année scolaire dans des conditions acceptables.

Nous notons également dans notre interpellation que, contrairement aux idées reçues qui pourraient être véhiculées sur la communauté à laquelle appartiennent la plupart des habitants et habitantes de l'immeuble de la Borde 47, une large partie d'entre elles, comme je l'ai évoqué, sont sédentarisées et travaillent à Lausanne. Donc en plus de la déscolarisation des enfants, cette expulsion pourrait aussi avoir des conséquences graves sur leur situation socioprofessionnelle et venir fragiliser encore le dispositif précaire que nous venons d'adopter dans ce plénum, puisqu'il viendra augmenter le nombre de personnes dont la réinsertion sociale apparaît des plus compliquées au vu de leurs conditions matérielles d'existence.

C'est donc pour interpellier la Municipalité sur cette situation, qui nous préoccupe, des personnes qui habitent l'immeuble de la Borde 47, pour savoir quelles sont les mesures qu'elle souhaite entreprendre pour apporter son aide concrète à ces personnes que nous souhaitons poser les questions que nous avons listées dans notre interpellation. Et donc, sans transition, je pose la première à la Municipalité en les termes suivants : la Municipalité a-t-elle entrepris des démarches auprès de la SCHL pour permettre le maintien des personnes résidant dans l'immeuble de la Borde 47 ? Si oui, de quelle manière ? Et si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Peut-être quand même quelques éléments de contexte, même si j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors d'une réponse à une question orale il y a deux semaines. Pour rappel, l'immeuble de la Borde 47, c'est vrai que ça fait écho avec le débat que nous avons eu juste avant, a été mis à disposition par la SCHL en décembre 2021, ce qui nous a permis d'accueillir alors, à ce moment-là, en hébergement d'urgence hivernal par un prêt de contrat à usage. Ensuite, en l'été 2022, nous avons profité d'avoir cet immeuble, mais à ce moment-là l'hébergement d'hiver était fermé pour accueillir cet hébergement d'urgence de transition pour les personnes qui travaillent, qui est maintenant à Renens, vu que c'était ce pilote qui a porté ses fruits et que nous avons pu déplacer à Renens.

Ensuite, dans l'hiver 2022-2023, il a de nouveau servi à un accueil d'hébergement d'hiver à la Borde. Et on a appris au printemps 2023 que la SCHL nous permettait de garder cet immeuble jusqu'à la fin du mois de mars 2024. C'est là que nous avons décidé de permettre à des familles que nous connaissons, qui sont dans les hébergements d'urgence lausannois, pour certaines depuis plusieurs années, de souffler, c'est vrai, quelques mois en étant accueillis dans des studios, mais aussi avec la volonté d'analyser plus encore les situations pour voir si, comme nous l'avons fait avec des familles qui étaient accueillies au Simplon, et puis après, à Montolieu, c'était plutôt au moment du départ de Montolieu, si, là aussi, il y a des personnes que nous pouvions introduire dans le dispositif d'aide sociale au logement en leur proposant un appartement. Donc c'était cette volonté-là. Depuis le début, on savait que c'était limité dans le temps, et puis, à l'automne, une vingtaine de personnes, qui sont souvent des personnes qui sont membres de ces familles, les ont rejoints, ce qui fait qu'on est arrivés à ces huitante personnes.

Alors c'est vrai qu'entre-temps, l'état du bâtiment a continué de se dégrader. On a des inondations dans les caves, des infiltrations d'eau, il y a la présence de rats dans les caves, il y a des risques au niveau de la sécurité. C'est vrai que cet accueil à la Borde a été vu comme temporaire. Donc, de nouveau, c'étaient des personnes des hébergements d'urgence, c'était entre un hébergement d'urgence et un hébergement d'urgence de transition. On est effectivement dans une période de transition entre des systèmes différents. Cela a permis à ces familles de rester vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans ce studio, ce qui n'est pas le cas dans les hébergements d'urgence. Donc c'est ce que cela a permis, mais on a vu aussi qu'on est dans les limites quand il s'agit de situations, de nouveau, qui ne répondent pas à des critères pour entrer dans d'autres dispositifs, notamment en termes de permis de séjour ou de revenus.

Il n'en demeure pas moins que nous sommes très préoccupés par ces situations vécues par les familles rom, et c'est pour ça qu'on s'engage avec les équipes de terrain ou les partenaires associatifs pour trouver le plus possible des solutions pour aider ces familles.

Pour votre première question sur les liens avec la SCHL, nous sommes en contact régulier avec la SCHL, qui nous a confirmé ses craintes quant à la sécurité du bâtiment et la volonté qu'il n'y ait plus personne dans le bâtiment le plus vite possible. D'ailleurs, je le dis quand même, même si je sais bien que ce n'est pas le sujet ici, le projet de la SCHL, ce n'est pas, comme ça a pu être évoqué parfois dans des communications publiques, ce n'est pas un projet malhonnête et pour que des propriétaires privés se fassent de l'argent. C'est un projet qui prévoit deux tiers de logements à loyers abordables, un tiers de loyers modérés, un APEMS, la permanence Jeunes Borde, qui sera ouverte plus largement, et pas seulement aux actuels sociétaires de la SCHL. Voilà ce qui sera après dans cet immeuble.

M. Pierre Conscience (EàG) : – La Municipalité entreprend-elle des démarches pour permettre le relogement des familles sur le sol lausannois ? Si oui, lesquelles ? Et si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Un accompagnement particulier, via notamment des permanences à la Borde ont été proposés depuis l'automne passé pour les personnes qui étaient accueillies provisoirement à la Borde, avec nos partenaires associatifs pour évaluer les situations et pour aider au mieux ces personnes.

Alors, il y a plusieurs démarches qui ont été entreprises afin de trouver une solution, en particulier pour les familles et les personnes vulnérables. Donc, pour les personnes qui répondent aux critères pour l'octroi d'un logement au sein du dispositif d'aide sociale au logement, c'est avoir un permis B ou un permis C et des revenus déclarés. Ils ont pu être accompagnés par ce dispositif. Il y a deux appartements qui ont déjà pu être attribués à des familles. Et puis, il y a deux autres situations qui sont sur le bon chemin pour répondre aux critères du DASL, et donc qui pourraient avoir un appartement attribué.

Si ces situations ne répondent pas à ces critères, et ça représente malheureusement la majorité de ces situations, les personnes ont été invitées à réserver des lits au sein du dispositif d'hébergement d'urgence. On a d'ailleurs augmenté le nombre de places spécifiques pour les femmes et les enfants. Mais après, il faut encore que les personnes fassent la démarche de réserver et s'y rendre. On a réservé des lits d'ailleurs en vue de cette transition par rapport à la fermeture de la Borde. Et c'est vraiment important que les personnes puissent être accueillies, notamment à Tivoli. Je tiens quand même à dire, parce que c'est important, à Tivoli, on a ouvert cette nouvelle structure d'hébergement d'urgence. Ce ne sont pas de grands dortoirs, ce sont des appartements qui sont face à face dans un immeuble, donc il y a 42 lits, mais ça veut dire que c'est deux appartements par étage. Il y en a avec trois chambres et d'autres avec quatre chambres. Il y a deux lits par chambre, il y a une salle commune en bas, il y a une cuisine, il y a une salle de bains. Donc on est quand même dans quelque chose qui est aussi sécuritaire, alors, qui n'est que la nuit, mais qui n'est pas non plus un abri PC, et c'est là notamment qu'on a réservé un étage pour les femmes et les enfants.

M. Pierre Conscience (EàG) : – En particulier, la Municipalité envisage-t-elle de mettre à la disposition des familles qui devront quitter la Borde 47 des chambres d'hôtel à tarifs conventionnés, à condition qu'aucune solution pérenne ne soit trouvée ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Alors, c'est vrai qu'il y a un système de chambres en hôtel conventionnées, mais les conditions d'accès aux chambres d'hôtel

sont très restrictives. Elles ne concernent que les personnes au bénéfice du RI, et qui sont avérées être au RI et dans une situation de perte de logement dans les cinq jours. Le conventionnement de chambres d'hôtel se fait via le Canton. Pour Lausanne, on a 65 chambres d'hôtel qui sont conventionnées pour des hébergements temporaires de maximum six mois, et uniquement aux conditions décrites. Donc la plupart des familles dont on parle ne répondent pas à ces critères pour ces chambres conventionnées en hôtel.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Et quelle est la situation des enfants vivant sous ce toit, et quel sera l'impact d'une expulsion pour leur développement et leur parcours ? La Municipalité compte-t-elle, entre autres, garantir leur scolarisation, au moins jusqu'au terme de l'année scolaire 23-24, et assurer leur bien-être dans une situation aussi précaire ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – L'immeuble accueille actuellement dix enfants scolarisés. La scolarisation des enfants sera maintenue. Des discussions ont lieu avec la direction EJQ de mon collègue David Payot à ce propos, notamment pour envisager un accueil parascolaire aux enfants qui le nécessiteraient, avec nos partenaires associatifs.

M. Pierre Conscience (EàG) : – La Municipalité s'est-elle enquis de l'état de santé des habitants de la Borde 47 ? Est-elle soucieuse des impacts d'une telle expulsion pour des personnes dont la mise à la rue pourrait avoir des conséquences négatives sur la santé ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Alors, de nouveau, l'objectif n'est pas que ces personnes soient à la rue, mais soient accueillies dans les hébergements d'urgence. La Municipalité, via son Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité et ses partenaires associatifs, est soucieuse de l'état de santé des personnes hébergées provisoirement à la Borde 47 et prend en compte cette question en priorité. Elle est en contact avec le département vulnérabilité de médecine sociale d'Unisanté pour des situations spécifiques ne répondant pas aux critères du dispositif d'aide sociale au logement afin de voir quel soutien pourrait être trouvé au sein du réseau médical. Par ailleurs, il y a toujours une permanence par semaine dans chaque hébergement d'urgence de Médecins du monde.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Et enfin, dernière question. Quelles conséquences l'expulsion des habitants de la Borde 47 aurait-elle sur l'évolution du sans-abrisme à Lausanne ? La Municipalité ne craint-elle pas une forte croissance du nombre de personnes refusées dans ces lieux d'hébergement d'urgence malgré le nouveau dispositif ?

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Comme expliqué en préambule, l'accueil à la Borde a permis de sortir temporairement du dispositif d'hébergement d'urgence des personnes qui fréquentaient déjà avant l'été 2023, pour la plus grande partie, les hébergements d'urgence. Elles ont été informées dès le début que ce bâtiment était mis à disposition jusqu'en mars 2024. C'est vrai que c'était aussi dans l'idée qu'on savait que, cet hiver, le Répit ne rouvrirait pas, mais on ne savait pas exactement quand on voudrait ouvrir des alternatives et quand ouvrirait Tivoli. Donc c'était aussi dans l'optique de l'ouverture de Tivoli, qui a ouvert début mars. Maintenant, le dispositif d'hébergement d'urgence s'élargit toute l'année selon aussi ce qui a été décidé juste avant dans le cadre du rapport-préavis. Ça demande toujours évidemment une attention particulière, mais là, notamment pour les femmes et les enfants, elles sont prioritaires dans le dispositif, et c'est ça qu'on s'engage à faire avec les personnes concernées.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Dire d'un mot que je remercie la Municipalité pour ses réponses, et surtout pour l'attention et le soin qui est manifesté à l'endroit des personnes qui vivent à la Borde 47. Je pense qu'il ne serait pas honnête de dire que la Municipalité, au vu des réponses qui sont apportées ce soir, n'est pas soucieuse et préoccupée par la situation de ces personnes.

Néanmoins, je reste un peu sur ma faim quant aux mesures qui sont prises, mais je n'en suis malheureusement pas surpris, parce que je peux au moins vous reconnaître une cohérence d'un débat à l'autre, ça c'est certain. J'espère que vous reconnaîtrez aussi la nôtre, mais, sur le fait que finalement vous faites ce qui est en votre mesure, avec les dispositions qui ont été, juste à l'instant, confirmées par le plénum et que vous mettez en œuvre, même sans l'assentiment du plénum depuis plusieurs mois, voire années.

Tant qu'on fait en l'état, évidemment que ce type de solutions sont certainement parmi les meilleures qui peuvent être trouvées. Mais en fait vous avez confirmé le fait que la fermeture de la Borde 47, si temporaire était cette mesure, répondait à un besoin essentiel qui va, pour l'instant, rester en partie

insatisfait. L'ouverture de Tivoli ne permettra pas de compenser ça. Et donc il y a des personnes qui vont, malgré tous les soucis que vous avez, à vous mettre en lien avec divers acteurs et à faire tout ce qui est en votre mesure pour permettre des mesures d'aide sociale pour ceux qui peuvent en bénéficier, ou des solutions d'urgence, des personnes vont retomber dans le dispositif d'aide d'urgence classique, avec la précarisation que ça implique. On ne sait pas si parmi ces personnes, il y a des personnes dont le statut de séjour est précaire, mais qui vivent en faisant des petits boulots sur petits boulots. C'est peut-être des petits boulots qu'ils vont perdre et du coup ils vont perdre aussi en autonomie et en capacité de pouvoir reprendre une nouvelle pente ascendante dans leur parcours. Pour moi, ce cas-là met en exergue les insuffisances du dispositif qu'on vient d'adopter, chers collègues. Je n'ai pas de résolution à apporter à mon interpellation, mais je me réjouis d'ores et déjà de soutenir une résolution qui sera déposée par ma collègue Benvenuti.

Discussion

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Merci à l'interpellateur pour le dépôt de son interpellation urgente et de pouvoir discuter de tout ça ce soir, puis aussi imaginer peut-être des pistes pour les familles qui ne trouveront pas des solutions de logement d'ici fin mars. Donc ce débat fait écho au débat qu'on a eu un peu plus tôt dans cette soirée sur la stratégie du dispositif d'hébergement d'urgence dans son ensemble. Ça illustre en fait cette difficulté de trouver ces logements. Je ne vais pas me répéter, mais ça illustre bien tout ça.

En tout cas, les retours que l'on a du Point d'appui, c'est que le travail de la Ville pour essayer de reloger ces personnes il est quand même positif. Mme la Municipale a énoncé différentes pistes qui ont été trouvées pour reloger des familles qui répondaient à différents critères. De ce que j'ai compris, il y a quand même des familles qui ne répondent pas à ces critères et qui, du coup, vont possiblement ne pas trouver de place dans les hébergements d'urgence d'ici la fin mars. C'est particulièrement inquiétant pour les familles qui ont des enfants, qui plus est scolarisés.

Maintenant, de ce que j'ai compris, ce n'est pas possible, ça me permet de répéter encore des recommandations qui sont émises par ce rapport sur le dispositif d'hébergement d'urgence dans le Canton de Vaud par la HETSFR, qui mentionne différentes pistes quand il y a un trop fort afflux dans les différentes structures de bas seuil, de justement proposer ces chambres d'hôtel conventionnées avec les hôtels pour permettre provisoirement de reloger ces personnes. Ce que j'ai compris, c'est que ce n'est pas forcément possible, puisque ça n'inclut que les personnes bénéficiant du RI.

Je vous proposerai quand même la résolution suivante, écrite en collaboration avec mon collègue Pierre Conscience. L'idée avec ça, alors ça reste une intention et puis une résolution tout de même non contraignante, mais je pense qu'il faut se focaliser sur la première partie de cette résolution, qui demande juste de garantir des solutions de logement pour les personnes qui devront quitter cet immeuble d'ici fin mars. Ça va en fait dans le sens du rapport et des intentions qu'on a voté plus tôt dans cette soirée. Donc voilà, je vous sou mets cette résolution, en espérant qu'elle aura votre soutien.

Résolution Romane Benvenuti

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse aux habitant-e-s du bâtiment sis à l'avenue de la Borde 47 des solutions de logement pérennes, de sorte qu'elles ne soient pas contraintes de dormir dehors. A court terme et en cas d'absence de solution pérenne, le Conseil communal souhaite que la Municipalité loge les familles de la Borde 47 ne trouvant pas de places dans les structures d'hébergement classiques dans des chambres d'hôtel de façon provisoire, notamment pour garantir la poursuite du parcours scolaires des enfants résidant actuellement dans cet immeuble.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Mes remerciements également à l'interpellateur ainsi qu'à Mme Benvenuti pour avoir rappelé des propos importants, auxquels je me joins, et que je vais peut-être répéter brièvement. Je pense que c'est important de souligner le fait que la Ville accompagne depuis le mois d'octobre déjà ces familles. Que la Ville, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs ont entrepris de nombreuses démarches qui témoignent donc de l'attention en la matière. On peut d'ailleurs saluer le fait que des lits ont été réservés dans des hébergements

d'urgence, ou même dans des structures plus stables, tels que le bâtiment évoqué par Mme Moeschler à l'avenue Tivoli.

J'irai droit au but s'agissant de la résolution de Mme Benvenuti pour vous évoquer tout d'abord les raisons pour lesquelles je pense qu'il n'est pas souhaitable de l'accepter. Tout d'abord, les chambres d'hôtel dont il est question sont accessibles normalement à des conditions qui sont assez restrictives, mais qui sont nécessaires justement pour qu'ils définissent un périmètre assez défini des personnes qui peuvent en bénéficier. J'estime qu'il n'y a pas de raison de changer la politique en la matière. Après, c'est peut-être parce que nous avons justement une approche légèrement différente sur ce sujet, comme sur celui des hébergements d'urgence plus globalement.

Pour le groupe socialiste, il est important de se doter d'un dispositif adapté à la situation et que celui-ci s'inscrive dans une certaine durée, sans des modifications trop récurrentes. On vient d'adopter le dispositif lausannois concernant les hébergements d'urgence. Il n'a pas lieu de changer les principes de ce dernier moins de deux heures plus tard après son adoption. Je souhaiterais également rappeler que les femmes, ainsi que les enfants sont prioritaires dans les hébergements d'urgence. Il n'y a pas lieu, là maintenant, avec cette résolution, de changer la hiérarchie qui a été faite et réfléchi depuis de nombreuses années.

J'aimerais revenir sur la raison pour laquelle on discute de cette interpellation, soit du contrat de prêt à usage qui lie la Ville de Lausanne et la SCHL. Au fond, toute la discussion sort de là, et vous avez eu raison de l'évoquer. Je pense que c'est quand même important d'être assez clair sur ce qu'il en est et de rester droit dans nos bottes à ce sujet. Parce que le concept, c'est justement lorsqu'un propriétaire n'a pas l'usage immédiat d'un bien, il conclut avec une collectivité publique ou d'autres partenaires un contrat de prêt à usage qui met à disposition, pour une durée limitée, et c'est le cœur du contrat, c'est de pouvoir définir clairement la durée de ce prêt pour une utilisation justement de ces locaux. Et d'autres associations, telles que l'ALJF, proposent de telles conventions avec des propriétaires et elles portent leurs fruits. On a pu le lire dans la presse récemment.

Et c'est vraiment très important d'avoir une confiance mutuelle entre les deux partenaires, parce que si confiance il n'y a plus, ce ne sera plus possible à l'avenir d'entreprendre de telles démarches, qui sont pourtant saluées partout dans cet hémicycle. Je me permets aussi de rappeler qu'il y a eu des revendications qui ont été de maintenir ces personnes dans ces lieux, quand bien même il y avait une date butoir qu'il fallait en principe respecter. Et puis on pourrait aussi se mettre dans une situation inverse, c'est-à-dire que le propriétaire demande, avant le délai donné, qu'il y ait une expulsion ou que les personnes quittent les lieux. Là, à juste titre, on monterait sur nos grands chevaux et on trouverait ça révoltant. Donc pourquoi est-ce que dans l'autre sens on n'appliquerait pas la même rigueur qui est, à nouveau, essentielle pour garantir la confiance entre les partenaires sur ce sujet ? Je peux comprendre qu'on scande certains slogans dans la rue, qu'on souhaite définir une politique en la matière, mais, dans cet hémicycle, je pense qu'on doit aussi avoir en vue le respect des principes qui guident l'action publique que la Ville déploie, et c'est pour ces raisons-là que nous refuserons la résolution.

M. Valentin Christe (UDC) : – Effectivement, les débats ont tendance à se répéter au Conseil communal, avec un intervalle de temps parfois très court. Il est intéressant de constater que M. l'interpellateur croit voir dans cette situation une invalidation de ce que nous défendons tout à l'heure, à savoir le fait que la politique d'hébergement d'urgence consacre une fuite en avant. Mais Mme Moeschler l'a dit elle-même, certaines des familles qui sont hébergées ou qui auront prochainement « été hébergées » dans cet immeuble sont dans des hébergements d'urgence depuis des années et ont connu un répit temporaire dans ce bâtiment.

Nonobstant la cécité volontaire de l'interpellateur, force est de constater que ces familles n'ont manifestement pas de perspectives en Suisse. Elles ne se sont pas intégrées depuis plusieurs années et c'est la raison pour laquelle elles sont toujours dans des dispositifs de type bas seuil. Ce qui évidemment illustre le propos qui était le nôtre tout à l'heure, à savoir de rappeler que certaines personnes doivent être reconduites, ou en tout cas invitées à quitter le territoire, puisqu'elles n'ont pas de perspectives dans notre pays.

Mme Moeschler l'a rappelé aussi, le bâtiment de la Borde 47 est insalubre et sera démoli pour construire du logement. C'est d'ailleurs une société immobilière proche de la Ville qui va procéder à cette opération, ce qui bat un peu en brèche le discours visant à pourfendre le capitalisme qu'on connaît parfois bien dans la bouche de M. Conscience et d'un certain nombre d'autres de nos

collègues. Et puis, je crois qu'Ensemble à Gauche et les Verts ne sont d'ordinaire pas les derniers à dénoncer la crise du logement que l'on connaît à Lausanne. Ici, le nouveau bâtiment qu'il est prévu d'édifier va contribuer un tant soit peu à adoucir la pression sur le marché du logement. Mais, voilà, on se retrouve maintenant face à une résolution qui ne demande rien de moins que de garantir des solutions de relogement pérennes pour les familles en question.

Il se trouve, et ça, on le sait bien, que l'offre en logements est par définition limitée. Il se trouve que la politique, c'est aussi faire des choix. Alors, quelque part, j'ai envie de poser la question à ceux qui s'apprêtent à voter cette résolution : où fixer les priorités ? Est-ce qu'il faut reloger de manière prioritaire des personnes qui, pour certaines, sont en situation irrégulière dans notre ville, en situation précaire ou respectivement n'ont pas de perspectives dans notre pays, en priorité par rapport à des Lausannois de longue date, qu'ils soient suisses ou non d'ailleurs, peu importe, qui sont en difficulté eux-mêmes ? Alors, voilà, j'aimerais qu'on réponde franchement à cette question de la part de ceux qui s'apprêtent à voter cette résolution qui, pour ce qui concerne le groupe UDC, sera évidemment refusée.

M. Pierre Conscience (EàG) : – En relisant mes notes, déjà, j'aimerais poser une question complémentaire à Mme Moeschler. Vous avez dit que la Municipalité était soucieuse de l'état de santé des personnes de la Borde 47, et qu'en contact avec le département vulnérabilité, vous étudiez les situations spécifiques afin d'envisager des soutiens. Mais de quel type de soutien il s'agit ou de quelle nature, sans bien sûr entrer dans le détail des situations personnelles des gens qui sont concernés ?

Pour répondre à notre collègue de Vargas tout de même, parce que je m'étonne de l'argumentation que vous déployez. Au fond, la Municipalité vient de nous dire que, mis à part pour les personnes qui sont éligibles à l'aide sociale, on n'a pas d'autre réponse à leur apporter que de retourner à la case départ. Et vous, vous parlez d'un changement de dispositif, parce que nous, on propose simplement de leur trouver une solution plus pérenne que ce retour à la case départ. Je ne vois pas en quoi on change le dispositif que vous venez d'adopter, en contradiction avec votre programme électoral. Je ne vois pas en quoi ça changerait ce dispositif de voter un vœu qui demande de trouver des solutions concrètes plus pérennes que celles de revenir à la case départ. Et j'aimerais bien que vous m'expliquiez et que vous me répondiez aussi à cette question. Si nous ne retenons que la première phrase de notre résolution, alors, est-ce que vous serez prêt à la voter ? C'est une vraie question.

Parce que vous vous cachez derrière des chiffres et vous refusez de voter un vœu pour trouver des solutions concrètes pour ces gens, qui demandent juste à souffler et à pouvoir souffler un peu plus longtemps que le temps d'un hiver. Vous vous cachez derrière le contrat de prêt à usage, comme si c'était la discussion qu'on a lancée aujourd'hui avec cette interpellation urgente ce soir. Mais ce n'est pas du tout le sujet. On ne remet pas en cause l'emploi des outils du type contrat de prêt à usage. C'est très bien qu'on cherche des solutions en cherchant des contrats de ce type. Et nous entendons, nous ne remettons pas en cause le fait qu'il va falloir, à terme, que ces personnes trouvent un autre logement, du fait aussi pour leur propre sécurité et leur condition de vie dans des conditions salubres, acceptables. Nous ne remettons pas ça en cause. C'est vous qui amenez ce sujet sur la table. Personne ne l'a amené avant vous ce soir. Vous vous cachez derrière ça, derrière des chiffres, des statistiques, des contrats, parce que vous ne voulez pas vous positionner face à des situations de vie concrètes des gens. Et ça, ça vous échappe visiblement complètement. Le sujet, c'est quelles solutions on trouve maintenant que ce contrat, justement, ne permet plus le logement de ces personnes.

Donc, vous vous cachez derrière des revendications qui ne sont pas les nôtres, tout ça pour ne pas avoir à vous positionner, vous, groupe socialiste, sur des situations concrètes, après avoir contredit votre propre programme électoral d'un coup de cuillère à pot, comme ça. Je peux le dire encore six fois si vous voulez, monsieur Dana : contredit votre propre programme électoral, mot pour mot, et n'est pas capable de soutenir une politique pour laquelle vous vous êtes fait élire, non seulement dans des politiques générales, mais en plus, et c'est pire, dans des cas concrets où il ne s'agit pas de contredire votre municipal ou la politique qui est défendue par votre majorité. Il s'agit simplement d'essayer de trouver de meilleures solutions pour les gens. Et vous, à la fin, vous avez réussi à dire encore que c'est très bien qu'on soit rigoureux avec ces personnes, tout comme on devrait être rigoureux si la police venait à les expulser manu militari. Votre comparaison montre à quel point vous êtes à 100 lieues du problème, monsieur de Vargas.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Monsieur Conscience, je vois que vous avez un certain plaisir à utiliser le groupe socialiste comme un *punching ball* sur ces questions, mais, au bout d'un moment, ça commence à bien faire. Au fond, c'est tout le temps les mêmes débats qu'on a, et peut-être qu'on peut juste aussi se mettre d'accord sur le fait qu'on n'est pas d'accord. Tout de même, je trouve un peu simpliste de dire que, comme par principe, le groupe socialiste ne souhaitait pas trouver de solution de relogement.

Mais vous ne proposez pas de solution non plus. Votre résolution, tout ce qu'elle dit, c'est que la Ville de Lausanne devrait garantir des solutions de relogement pour ces personnes. Mais on n'avance pas sur la question. Cette résolution, elle ne va pas trouver des logements, parce que malheureusement, la réalité que vous connaissez et que tout le monde connaît, c'est la difficulté justement à trouver des solutions de relogement. Donc, ce n'est pas comme si vous veniez avec une solution toute prête sur un plateau doré qu'il suffisait d'approuver par le vote de cette résolution. Donc, vous pouvez facilement nous renvoyer la balle en disant qu'on refuse les solutions, mais si vous n'en proposez pas, eh bien, j'estime que ce n'est même pas refuser ces solutions, vu que vous n'en proposez pas.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je ne propose pas de solution, monsieur de Vargas, mais évidemment, je ne suis pas un exécutif, je ne suis pas un service de la Ville. Et vous aussi, vous déposez pléthore de résolutions qui demandent à la Municipalité de trouver des solutions à un problème. C'est normal, on est un plénum ici. Je ne peux pas trouver les immeubles qui pourraient être une solution temporaire. Ce n'est pas crédible de me dire ça, monsieur de Vargas. Evidemment que vous ne pouvez pas demander à un interpellateur ou à une interpellatrice ou à ce plénum de trouver les solutions matérielles pour y répondre.

Par contre, vous pouvez vous positionner politiquement, vous, groupe socialiste. Et vous pouvez simplement, et ce n'est pas contredire ou dédire votre Municipalité que lui demander poliment de trouver des solutions. Ce n'est pas l'accuser de ne pas en avoir, ce n'est pas l'accuser de ne pas en chercher que lui demander d'en trouver. Ça n'a aucun sens de me renvoyer cet argument. On est d'accord sur le fait qu'on n'est pas d'accord, ça, c'est certain. Mais s'il y a des gens ici qui soutiennent le programme du Parti socialiste et qui sont prêts à le mettre en œuvre, c'est le groupe Ensemble à Gauche, ce n'est pas le groupe socialiste.

Mme Romane Benvenuti (Les Verts) : – Le but de faire cette résolution, pour répondre un peu aux critiques qui nous sont faites dessus, je ne trouve pas que cette résolution est contraire au rapport qu'on vient d'adopter. Le rapport développe une stratégie en tant que telle sur plusieurs axes. Là, ce qu'on essaie de proposer à travers cette résolution, c'est de faire en sorte que ces personnes puissent avoir un toit, ce qui est déjà mentionné dans ce rapport, et puis qu'on nous propose des pistes diverses autres que le logement dans des chambres d'hôtel de manière provisoire. Une résolution, c'est une intention. Ça permet d'encourager la Municipalité à encore avancer dans ce qu'elle a déjà fait pour certaines familles.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'avoue que c'est assez délicieux d'entendre ce doux échange entre la gauche et la gauche ce soir. Finalement, on a un échange assez musclé entre deux positions qui sont censées être très communes, du moins quand on pense qu'ils font campagne commune. Mais au fond, ce qu'on constate, c'est qu'une fois dans l'hémicycle, les positions ne sont pas si communes que ça.

On a d'un côté une position très franchement marquée par Ensemble à gauche, qui consiste à soutenir qu'au fond, les personnes qui sont aujourd'hui locataires de l'espace à la Borde devraient pouvoir être logées, peu importe leur droit à résider dans cet endroit et, surtout, la dangerosité dans laquelle ces personnes se trouvent, surtout sur le plan purement du logement. Et d'un autre côté, on a les représentants, on va dire les porte-parole des représentants de la Municipalité, qui expliquent qu'au fond, et je pense à juste titre, et là, je soutiens le PS pour une fois, même si cela me coûte de le dire, mais je le dis, le bon sens du PS ce soir est quand même de relever qu'au fond, aujourd'hui, on ne peut pas garantir un accueil de personnes qui sont dans ces locaux de la Borde, alors que ces locaux doivent disparaître. On ne peut pas garantir à tout prix, finalement, un logement pour des personnes qui ont déjà eu la chance d'être logées, alors que ce n'était pas prévu à la base.

Au fond, la résolution qui nous est aujourd'hui soumise et soutenue par Ensemble à Gauche et les Verts, ou du moins une partie des Verts, reviendrait à dire que finalement, toute personne qui a la possibilité un jour de recourir à un logement d'urgence devrait pouvoir être maintenue dans cette

position, quoi qu'il arrive. Et ça, c'est une position que le PLR ne peut pas soutenir. C'est la raison pour laquelle cette résolution sera rejetée par le groupe PLR et, naturellement, on vous encourage à en faire de même, de sorte qu'il y ait une cohérence dans l'aide d'urgence, et qu'au fond, ce ne soit pas la porte ouverte à un accueil sans cadre, c'est ce qui a déjà été dit dans le débat précédent, sans cadre et sans limites.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Alors, je n'ai pas les solutions qu'on nous accuse de ne pas proposer, peut-être, mais j'ai quelque chose qui oriente mon engagement politique, et je pense que ça devrait être pareil pour vous. Je m'adresse en particulier au Parti socialiste, parce que, sur le sujet, c'est flagrant, on ne partage pas, comme l'a dit peut-être Mme Bérard, des positions proches. Non, je pense sincèrement que la position du PS en ce moment est bien plus à droite qu'elle devrait l'être. Et en plus, vous le rappelez, monsieur Conscience, bien en désaccord avec son programme électoral, qu'il n'avait pas en tête aussi clairement ce soir.

J'ai un truc qui me dirige vraiment dans mon engagement, c'est que s'il n'y a pas d'argent pour ça, alors il n'y a de l'argent pour rien. Je suis désolée, laisser des gens dormir dehors, chasser des personnes, même si ce n'est pas la Ville qui va le faire directement, puisqu'elle n'est pas propriétaire de cet immeuble, mine de rien, ne pas proposer des solutions à des enfants scolarisés dans cette ville, à des personnes qui travaillent, qui habitent dans cette ville, en tout cas ne même pas faire le geste de voter, appuyer sur votre bouton vert maintenant pour encourager la Municipalité à chercher une solution, mais c'est gravissime. Vraiment, il y a des millions dans cette Ville qui sont donnés à des centaines de projets. Sincèrement, je pense qu'on peut trouver des salles et des endroits où loger des gens rapidement quand on le veut. Il y a beaucoup d'exemples de ces dernières années, avec les crises successives qu'on a vues apparaître, qui ont montré la possibilité et la marge de manœuvre des communes et de l'Etat en général, mais des communes aussi, qui ont montré vraiment concrètement que cette marge de manœuvre existe. Je pense que, vraiment, dans ces situations-là, il faut qu'elle puisse apparaître et être visible.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Merci à notre collègue Conscience pour son interpellation urgente, pour les différentes questions, à notre collègue Benvenuti aussi pour son intervention, et puis, je l'ai dit avant, mais de nouveau aussi, merci à la municipale Moeschler. Je crois qu'elle affronte ce soir de longs débats sur ce sujet important, ça a été le cas plusieurs fois depuis le début de cette législature. Malgré le ton qui monte parfois, j'ai aussi participé des fois à ce ton qui monte, peut-être un petit peu moins aujourd'hui, peut-être simplement souligner que, elle l'a dit elle-même, ça s'est retrouvé dans son intervention, je crois que ce sujet lui tient énormément à cœur. Je le sais pour en avoir souvent discuté avec elle. Elle est énormément sensible à ces sujets, je crois que ça ressort, et en effet, il peut y avoir des échanges avec le Point d'appui ou d'autres, je crois que l'action de la Ville est reconue, en tout cas pour trouver des solutions de logement.

Maintenant, pour aller dans le sens de nos collègues Conscience et Benvenuti, je fais simplement une hypothèse. En fait, on se bat là-dessus sur le fait que les conditions ne sont pas réunies pour loger ces personnes dans des chambres d'hôtel conventionnées, mais si on faisait l'hypothèse que ces personnes-là réunissaient les dix critères d'être, par exemple, au RI, donc ces critères cantonaux, est-ce qu'on serait ici à ne pas accepter cette résolution, ou à critiquer le fait que la Ville loge ces personnes dans des chambres d'hôtel conventionnées ? Je crois qu'on a une espèce de faux débat là-dessus, simplement pour pas, pour certains, à droite, en tout cas, ouvrir la boîte de Pandore et commencer à généraliser le fait de trouver des solutions et de loger des personnes dans des hôtels. Par exemple, ça a été fait à Genève pendant cet hiver. Il y a eu énormément de personnes qui ont été logées dans des hôtels pour sortir de la logique de loger ou d'avoir de l'hébergement d'urgence en souterrain, dans des abris PC. Donc je crois qu'il y a un certain nombre de communes et de cantons qui vont dans ce sens-là. Mais je crois que ce débat à gauche est un petit peu faux. Si on avait cette cohérence-là, je ne pense pas que le Parti socialiste, ici, critiquerait la Municipalité si elle logeait 2, 3, 4, 5 familles dans des hôtels si le cadre cantonal le permettait.

Donc si on peut aller dans un certain sens, je ne suis pas un spécialiste contrairement à notre collègue Pernet de l'hôtellerie, mais j'en connais un ou deux qui sont parfois un peu proches de nos idées, oui ça existe à Lausanne, et je suis sûr qu'il y a un certain nombre d'hôteliers ou d'hôtelières qui seraient prêts à mettre à disposition une chambre d'hôtel dans un certain cas. Alors elle ne serait peut-être pas conventionnée. J'imagine qu'on peut trouver un certain nombre de failles dans le système, comme les services de Mme Moeschler le font très souvent, et je les remercie de nouveau

d'ailleurs, donc je ne vois pas pourquoi on aurait un refus à gauche de cette résolution, et j'ai peut-être presque envie d'avoir un vote nominal, mais je laisse mes deux collègues décider à ma place.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je voulais vous faire part de la position des Vert'libéraux sur la résolution, qui crispe un peu les débats ce soir.

Tout d'abord, à l'écoute de Samuel de Vargas, on n'était pas sûr s'il représentait l'ASLOCA ou la CVI, mais en tout cas il semblerait qu'on a bien compris que la Ville respecte le contrat de confiance, et c'est quand même à souligner. La résolution qui nous est proposée ne remet d'ailleurs pas du tout en cause cette question du contrat de confiance, ni même du fait de rester ou de squatter au-delà du contrat de la Borde 47. Mais la résolution s'exprime spécifiquement sur la question de garantir un toit aux personnes qui y sont hébergées.

Valentin Christophe rouvrait le débat de début de soirée sur le préavis municipal, qu'on avait déjà eu tout à l'heure. Pour le rassurer, il y a eu le vote communal. J'ai en tout cas soutenu son amendement pertinent sur le recensement statistique des personnes hébergées en urgence. Mais la question de fond qui est ouverte et problématique reste l'accueil en premier lieu des personnes hébergées à la Borde. Néanmoins, à partir du moment où elles ont été accueillies une première fois, il apparaît aux yeux des Vert'libéraux humainement totalement justifié d'assurer une continuité dans leur hébergement. Nous soutiendrons donc avec enthousiasme cette résolution, et invitons une majorité des personnes à faire de même.

M. Henri Klunge (PLR) : – J'entends bien l'argument de Mme Zecca, qui nous dit qu'il y a des millions dans cette Ville qui pourraient être économisés et dépensés dans cet hébergement d'urgence. Moi, je l'entends et je suis prêt à l'accepter. Mon problème, c'est que l'extrême gauche particulièrement nous propose, budget après budget, des dépenses en plus, sans nous proposer ces millions d'économies. Par exemple, pour économiser 1,2 million pour un miroir d'eau, ou 6,2 millions pour arrêter les subventions du Ballet Béjart, ou autre. On ne nous propose pas ces économies. Par contre, on nous propose toujours de dépenser plus en disant qu'on pourrait économiser ailleurs. Alors, commencez par nous proposer d'économiser ailleurs, et après on sera prêt à dépenser ces millions.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je ne voulais pas m'exprimer, mais, enfin, notre collègue Panchard m'y oblige presque. Prendre des chambres d'hôtel pour loger des personnes, ça va pour un jour, deux jours, peut-être une semaine. Mais il faut savoir qu'une chambre d'hôtel, c'est un espace extrêmement limité, très restreint, qui ne permet pas de vivre décemment. Il n'y a pas de cuisine, donc ces gens doivent pouvoir manger, pouvoir se faire à manger, etc.

Ensuite, il y a un mix de clientèle qui n'est pas forcément souhaité par les hôteliers. La seule solution possible serait de prendre un hôtel dans son entier, avec ses infrastructures de cuisine, de salle de réunion, de salle de petit déjeuner, pour loger ces familles. Mais ça, c'est extrêmement rare, extrêmement difficile à mettre en place. A mon sens, c'est un vœu pieux, mais qui est absolument irréalisable, qui est même utopique.

Le Conseil, par 31 oui, 37 non, et 4 abstentions, refuse la résolution de Mme Benvenuti.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de Mme Manon Zecca (EàG) et consorts « La Demeure : garantir son travail essentiel »

Développement

(insérer doc)

Mme Manon Zecca (EàG) : – On ne la voit presque plus depuis la gare de Prilly-Malley, maintenant que les tours de l'écoquartier de Malley-gare sont sorties de terre. Pourtant, à quelques centaines de mètres La Demeure fleurit toujours. Ce projet socioculturel situé sur la friche de Malley a installé une jolie yourte, une petite cuisine dans un Food Truck et un container. C'est une bulle de couleur

entre les chantiers, le giratoire un peu plus loin à deux voies et la zone industrielle sur toute la partie ouest, dont on connaît le Théâtre Kléber-Méleau et la déchetterie.

Sur la friche de Malley, d'autres acteurs socioculturels ont élu domicile au moment du lancement du projet, appelé alors « La Malleytte ». Le terrain de la Ville de Lausanne a été proposé pour des projets à destination des populations du quartier et géré conjointement par les communes de Prilly et Renens. Les infrastructures, notamment celles de l'association qui gère La Demeure, ont bénéficié d'un permis de construire accordé par la Ville de Prilly. La Demeure a, depuis sa création, mis en place un espace permettant la cohabitation des différentes populations fréquentant le quartier de Malley. Un espace vivant, un lieu de rencontres d'échanges et d'accueil, accessible à toutes et tous, et pensé en concertation avec les usagères et les usagers. Ateliers de yoga, de danse, de musique, de français, repas cuisinés avec les usagers et usagères, projections de films, accueil libre en journée pour discuter, se reposer, échanger, etc.

Le concept du projet a ainsi reçu le soutien de la Chaîne du Bonheur, de la Confédération, du Canton et des communes de Lausanne et de Renens. Un travail bénévole aussi est à saluer. A 200 mètres de là se trouve le Sleep In, structure d'hébergement d'urgence qu'on ne présente plus. Ainsi, La Demeure est en première ligne pour ressentir fortement le contexte d'augmentation de la précarité. Le nombre qui a déjà été mentionné ce soir est passé de 2886 refus sur l'année 2022 aux portes du Sleep In contre 5387 en 2023. La fermeture et une sur-saturation des lieux d'accueil de jour, notamment les accueils de jour au Sleep In les dimanches et lundi en début d'année 2023 sont également à rappeler. A La Demeure, les personnes sans abri ont rapidement trouvé un lieu de répit, de rencontre, de culture accessible. C'est donc tout naturellement, et en toute cohérence avec ces valeurs que l'équipe a décidé de continuer de développer les accueils en journée, en tentant de répondre au mieux à cette population, sans pour autant mettre de côté leurs activités. Je salue particulièrement le travail de La Demeure, parce que, dans beaucoup de lieux, on aimerait de la mixité sociale. On pense proposer des activités qui sont fréquentées à la fois par des publics plus classe moyenne et des personnes précaires, et c'est souvent, malheureusement, un échec. A La Demeure, au contraire, ce mix a vraiment vu le jour et s'est développé tout au long de ces deux ans et demi d'existence.

Rappelons, bien sûr, comme ça a été le cas plusieurs fois ce soir, dans ce plénum, qu'une petite association ne peut absolument pas répondre aux besoins flagrants et à une politique de réduction par l'ouverture de lieux d'accueil de jour et de nuit pérennes, afin que les personnes les plus vulnérables de la société puissent sortir du dispositif de l'urgence qui, Mme la municipale l'a rappelé ce soir, place les gens dans une position de survie. Un tel projet ambitieux, nous l'avons aussi dit ce soir plusieurs fois, ne repose pas uniquement sur la Commune de Lausanne, mais bien sur l'ensemble des communes de l'agglomération, et bien plus largement sur le contour.

Toutefois, nous espérons que peu à peu, une politique cohérente de développement des places d'accueil se cale sur les besoins visibles, par exemple, sur la friche de Malley et aux portes des établissements d'urgence. Si le rapport-préavis voté ce soir a fait état de certaines pistes et d'une cohérence prônée par la Municipalité, Ensemble à Gauche, par l'entremise de M. Pierre-Conscience, a pu développer ses craintes que les moyens, notamment en termes de nombre de places, ne répondent toujours pas à l'urgence de la situation.

Et j'ajouterai une inquiétude peut-être, précisément sur la définition des personnes dites vulnérables, qui auraient droit alors à un hébergement d'urgence de transition. Mais pourtant, chaque personne qui est à la rue, qui n'a pas de logement et qui se voit refuser une place plusieurs fois par semaine est, par essence, vulnérable. Ce système la vulnérabilise encore plus, d'ailleurs. Et nous allons demander à des travailleurs et des travailleuses sociaux d'évaluer qui va le moins mal et qui peut se contenter d'une place à l'abri. Bon, vous m'excuserez cette digression. Le sans-abrisme est pourtant une problématique réelle et actuelle dont les services publics doivent s'occuper. La Demeure, donc, une petite association, y répond du mieux possible. Et j'aimerais saluer son travail par cette interpellation.

Pourtant, mesdames et messieurs, et c'est tout le sens de cette interpellation ce soir, le travail de La Demeure est entravé, menacé, voire pire, dénoncé. Faire le boulot que les communes ne veulent pas faire, et bénévolement, c'est un crime. En effet, l'association a reçu récemment un courrier envoyé par le syndic de Prilly, qui lui pose un ultimatum visant explicitement une partie des activités réalisées en accueil de journée. Il aurait ordonné, donc, de cesser toute activité destinée à certaines

personnes jugées trop précaires. Nous y voyons, en tout cas j'y vois personnellement une dérive raciste et en tout cas très stigmatisante dans ces accusations qui sont présentes dans cette lettre. En effet, les personnes, sans que ce soit vérifié, sont accusées d'être sans statut légal, d'amener des rats sur le terrain. En gros, le syndic de Prilly accuse La Demeure d'être responsable des problèmes d'insalubrité sur la friche.

Nous l'avons dit plus haut, la situation géographique pose différents enjeux. Les chantiers environnants font apparaître des déchets, des rats en effet sortent de terre. Et avec le manque de places, beaucoup de personnes trouvent un endroit où dormir sur cette friche. Pourtant, malgré ce contexte extrêmement difficile, l'association se démène pour mener sa mission à bien. Elle n'amène pas de l'insalubrité, non, au contraire. Elle accueille les personnes, alors que personne d'autre ne souhaite le faire. Sa présence diminue la saleté et crée un espace vivant sur une friche hostile. La plupart des autres projets ont décidé d'arrêter leurs activités, parce qu'il y avait beaucoup d'autres acteurs sur cette friche qui ont décidé partiellement ou complètement de cesser leurs activités ouvertes au public. C'est le cas de la buvette, c'est le cas d'un atelier de réparation de vélos, etc. Les infrastructures, les points d'eau, les évacuations, etc. sont vraiment manquants.

Donc l'urgence n'est pas de fermer le lieu. Le seul lieu peut-être à la ronde qui accueille et tisse du lien social, mais bien de lui venir en aide et de reconnaître les efforts et valoriser la diversité des activités. Pour l'instant, cette association est laissée à elle-même pour trouver des solutions de fortune dans sa mission et sans les infrastructures de base que je mentionnais. Suite à cette introduction, je pose les questions suivantes à la Municipalité. La Municipalité est-elle au courant des démarches entreprises de la part du syndic de Prilly, à l'encontre de La Demeure ? Et que pense-t-elle de cette situation ?

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

M. Grégoire Junod, syndic : – Peut-être un élément de préambule important qu'il faut que vous ayez toutes et tous en tête s'agissant de ces parcelles. On parle de parcelles qui sont donc propriétaire de la Commune de Lausanne, mais sur les territoires des communes de Prilly et Renens, pour lesquelles la Municipalité a signé une convention. Nous avons signé une convention avec les municipalités de Prilly et Renens, avec La Fabrique, qui est donc une structure qui a été mise en place par la volonté des communes de Renens et Prilly pour occuper temporairement ce lieu avec différentes activités. Nous ne sommes donc absolument pas partie prenante quant à la nature des activités qui y sont organisées, qui sont gérées par La Fabrique de Malley, une structure qui a été mise en place par les communes territoriales, qui nous ont demandé, par une convention, de mettre à disposition ces parcelles.

C'est donc un débat qui peut concerner la Commune de Prilly, la Commune de Renens, mais pas tellement la Commune de Lausanne. Nous ne sommes pas sur le territoire de la ville. Nous avons une série de problèmes à gérer sur notre propre territoire. Pour ce qui est de ces parcelles-là, encore une fois, elles sont mises à disposition d'une structure qui est gérée et qui a été souhaitée par les communes de Prilly et Renens.

S'agissant du courrier auquel vous faites référence, c'est un courrier qui a été écrit, signé par le syndic de Prilly, mais écrit par la Municipalité de Prilly, qui, donc a fait suite à une décision municipale dans laquelle, effectivement, la Municipalité de Prilly se plaint des activités de La Demeure qu'elle juge non conformes à celles qui avaient été définies avec La Demeure, notamment dans le cadre de l'octroi du permis de construire, qui a été donné par la commune pour que cette association puisse s'installer.

La Municipalité, par rapport à votre question, est-elle au courant des démarches qui ont été entreprises de la part du syndic ? Nous avons été informés oralement de l'existence à la fois de problèmes avec La Demeure et puis du fait, effectivement, qu'il y avait eu une démarche qui avait été engagée par la Ville de Prilly. Nous l'avons été dans le cadre des réunions que nous tenons concernant le développement futur du quartier, donc le plan de quartier à venir.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Par quelles actions concrètes la Municipalité compte-t-elle soutenir le projet de La Demeure dans sa mission de cohésion sociale, particulièrement les accueils en journée, qui sont en ligne avec les objectifs de la Direction sports et cohésion sociale ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme je l’ai indiqué en préambule, la Municipalité n’a pas de lien direct avec La Demeure. Nous mettons les parcelles gratuitement à disposition de La Fabrique, mais la Municipalité ne gère pas ce dossier, qui est de la responsabilité de La Fabrique et des communes de Prilly et Renens.

Mme Manon Zecca (EàG) : – De manière générale, par quels moyens la Municipalité compte-t-elle s’engager pour permettre à La Demeure de continuer ses activités ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous ferai un petit peu la même réponse qu’avant. S’agissant d’une parcelle qui est mise à disposition des communes voisines gratuitement via un organisme, La Fabrique, qui doit gérer toute une série d’activités transitoires sur ce site qui ont été souhaitées par les communes territoriales, cette question ne relève pas de la Municipalité de Lausanne.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Comment la Municipalité considère-t-elle l’état du projet La Friche de Malley et la situation de cet environnement ?

M. Grégoire Junod, syndic : – La situation est compliquée. On a effectivement l’occasion d’échanger avec Prilly et Renens, qui ne nous font part régulièrement des difficultés de gestion d’activités transitoires sur cette parcelle, qui est à la fois grande par sa taille, compliquée par ses accès, par sa disponibilité aussi. Je dirais que ce n’est pas une parcelle toute simple à utiliser de manière transitoire. Les friches sont d’ailleurs souvent difficiles à utiliser de manière transitoire.

On a connu aussi ces situations à Lausanne en d’autres occasions. Je pense notamment à la situation qu’on a pu connaître aux Près-de-Vidy, il y a quelques années, avec des activités transitoires qui ont été aussi compliquées à se développer. Donc on est évidemment prêt à collaborer avec Prilly et Renens, si c’est souhaité, pour imaginer d’autres activités, pour imaginer d’autres déploiements ou de la manière dont on peut améliorer la situation. Mais, encore une fois, en l’état actuel, nous avons une convention signée avec les communes leur laissant l’usage du site selon un programme qui avait été défini.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Comment explique-t-elle que plusieurs espaces auparavant ouverts au public sur la friche aient décidé de cesser entièrement ou partiellement leurs activités ? Buvettes, ateliers de vélos, etc.

M. Grégoire Junod, syndic : – Un petit peu pour les raisons que j’évoquais avant, à savoir qu’effectivement, l’utilisation de cette friche, elle est compliquée, elle est difficile. La viabilité, pas seulement économique, parce que les projets qui se sont installés ne sont pas forcément des projets qui cherchent à gagner beaucoup d’argent, mais à assurer simplement une viabilité de leurs activités, à trouver un public, c’est une zone qui n’est pas simple.

Il y a d’autres activités temporaires qui ont trouvé un public plus facilement, mais il y a eu plus de moyens qui ont pu être mis à disposition. Je pense aux halles de Beaulieu, par exemple, les Halles sportives de Beaulieu, qui génèrent aujourd’hui à la fois beaucoup d’activités avec peu de moyens investis, mais quand même aussi des rendements importants. Je pense aux halles de Sébeillon aussi, mais qui sont des locaux fermés, qui sont moins sujets aussi aux fluctuations météo.

Les espaces extérieurs ne sont pas toujours faciles à habiter et à occuper dans des périodes transitoires. Donc je pense que c’est une partie des difficultés auxquelles est confrontée la friche de Malley, avec des problèmes de sécurité, de déprédations régulières qui se posent aussi sur l’espace, et qui va vraiment le rendre aussi moins attrayant et qui, probablement, complique aussi beaucoup l’usage d’activités transitoires, de tiers lieux, comme on le dit, dans l’attente du futur quartier.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Les infrastructures publiques pourront-elles être améliorées sur ce terrain à l’avenir ? Toilettes, gestion des déchets, raccordement en eau et électricité aux projets accueillis sur le terrain, puisque celles prévues en 2021 ne sont plus accessibles ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Encore une fois, c’est difficile pour moi de vous répondre, puisque nous n’avons pas la responsabilité directe de ces parcelles. Je me répète un peu, je suis désolé. Par contre, à notre connaissance, les différents raccordements en eau et en électricité ont été correctement réalisés lors de la mise en place des activités et devraient toujours être fonctionnels.

Mme Manon Zecca (EàG) : – La Municipalité ne jugerait-elle pas opportun de prendre part à la gestion du projet La Friche de Malley en sa qualité de propriétaire du terrain, conjointement aux

communes de Prilly et Renens, afin en particulier de garantir à La Demeure de pouvoir continuer ses activités ?

M. Grégoire Junod, syndic : – La question de l'implication de la Ville, plutôt en sa qualité de propriétaire, d'ailleurs, puisque les communes territoriales, encore une fois, on est à Renens et à Prilly, il y a une question qui, effectivement, peut se poser. Ce n'est pas le cadre actuel des conventions que nous avons avec La Fabrique. Peut-être que le projet évoluant, on pourrait, effectivement, s'impliquer différemment dans la gestion de ce site. Est-ce que ce sera avec La Demeure ? Est-ce que ce sera avec d'autres activités ? Est-ce que ce sera suite à un appel à projets ? C'est difficile de vous le dire, mais on n'exclut pas, a priori, de s'engager ou de s'impliquer dans la gestion de ce site, mais, encore une fois, ce n'est pas le cadre actuel des conventions et de l'utilisation actuelle du site de Malley.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je n'ai plus d'autres questions. Je vais introduire mes résolutions.

Mais, avant tout, j'aimerais revenir sur la responsabilité de la Ville, puisqu'en effet, en tant que propriétaire, elle a une responsabilité, bien qu'elle ait délégué la gestion de ce lieu. Je pense qu'elle a, en tout cas, la responsabilité de voir les choses en face et de voir que le potentiel de cette friche, en tout cas, est vraiment dévalorisé actuellement, qu'il y a un laisser aller complet dans la gestion, et les infrastructures promises aux différents lieux et espaces qui ont vu le jour sur cette friche n'ont pas été honorés, ne sont plus accessibles actuellement, plus d'actualité. Les points d'eau ne sont pas accessibles, les WC sont fermés, la propriété urbaine ne passe pas fréquemment sur cette friche. Voilà, je me perds un peu, mais, en tout cas, il y a une responsabilité, pour moi, de la Ville, en tout cas, une perte actuelle de potentiel d'un lieu qui pourrait, justement, voir, et comme ça a été le cas peut-être au début ou à d'autres moments sur d'autres friches, je pense qu'il y a beaucoup de friches dans cette ville qui ont vu fleurir des activités peut-être moins commerciales, mais, en tout cas, qui apportent beaucoup de qualité de vie aux habitants, habitantes de Lausanne. Je pense qu'il ne faut vraiment pas négliger le manque de friches actuellement dans cette ville et la densité qui s'accroît de plus en plus.

Donc, au contraire, je pense que c'est une opportunité d'avoir ce lieu et de pouvoir s'assurer au moins, et d'un peu plus près maintenant que j'amène peut-être cette question ici, ou que d'autres acteurs le font, que la Municipalité se charge de prendre part aux discussions, que ce soit avec La Fabrique de Malley, que ce soit avec directement les municipalités concernées qui sont Renens et Prilly.

Je n'ai pas très bien compris, monsieur le syndic, si vous mentionnez les espaces extérieurs et les espaces sportifs, si vous mentionnez vraiment spécifiquement ceux qui ont été installés sur cette friche. Mais, en tout cas, si c'est le cas, je pense que ça fait un moment que vous n'êtes pas passé, parce que c'est vraiment délabré de chez délabré. Enfin, les espaces, le skatepark, qui ne s'appelle pas comme ça exactement, mais qui ressemble à un skatepark n'est pas du tout utilisable. Ce n'est pas du tout digne, disons, des autres infrastructures proposées par la Ville de Lausanne.

Résolution Manon Zecca 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse en sorte que La Demeure puisse continuer toutes les activités qu'elle effectue actuellement, et dans de bonnes conditions, sur le terrain de la friche de Malley.

Résolution Manon Zecca 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse afin que la gestion des déchets, le raccordement des eaux propres et usées, l'ouverture des toilettes publiques et la propreté urbaine puissent être garantis sur la friche de Malley.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Merci à notre collègue Zecca pour son interpellation urgente et merci au municipal Junod pour ses réponses. Je crois que notre collègue a dit l'essentiel en termes de définition de la situation, des activités aussi faites par La Demeure, la situation aussi du terrain. Je partage en bonne partie son analyse.

Dans les réponses, je crois que le syndic l'a reconnu lui-même, on a beaucoup les mêmes réponses. Et puis ça, ce n'est pas quelque chose qu'on remet en question. Je crois que c'est assez factuel. Donc cette convention avec Prilly et Renens, ensuite directement avec La Fabrique pour ses activités provisoires. On va dire ce soir qu'il y a assez peu de marge de manœuvre, ça, je peux le

reconnaître aussi tout à fait. Je pense que c'est reconnu par beaucoup de gens ici. On est attachés, je vais le dire d'une façon à ce que ce soit bien pris, à l'autonomie, à l'indépendance des autres communes. Je crois qu'il ne s'agit pas ici, dans un Conseil communal, de débattre de ce qui se passe dans d'autres conseils communaux. C'est toujours un petit peu risqué, même si un de nos collègues Verts a aussi posé une question à ce sujet à Prilly, si je ne me trompe pas. Donc le sujet, il a aussi lieu, il ne doit pas, évidemment, il a aussi eu lieu et il aura lieu dans les communes concernées.

Par contre, peut-être ce qu'on voit, on soutiendra les deux résolutions dans leur logique politique aussi. Et je crois que sur la deuxième résolution de notre collègue Zecca, le syndic l'a un petit peu suggéré, sur l'importance ou une forme de soutien, si je tire un petit peu le fil de sa réponse, sur la garantie d'un accès, peut-être raccordement à l'eau, etc. Enfin voilà, il y a quand même peut-être une certaine logique à ça. Après, par qui est-ce que c'est fait, par qui est-ce que c'est géré, ça, c'est encore un autre débat.

Par contre, nous, on aimerait amener, c'est peut-être une autre idée, une troisième résolution potentielle. C'est un peu la piste politique. A la Municipalité de voir comment elle veut faire ce contact et ce lien. Peut-être ce qu'on pouvait imaginer, il y a cette rencontre, visite, présence sur place, alors j'imagine des représentants de la municipalité de Prilly. On nous annonce aussi la présence de la police. Donc on peut imaginer peut-être un intérêt à ce que la Municipalité participe à cette séance, avec un grand respect de toute l'autonomie communale potentielle. Mais voilà, en tant que propriétaire du terrain, je pense qu'il y a quand même une certaine responsabilité. En tout cas, le débat sur cette résolution, de notre point de vue, doit avoir lieu, j'imagine, à un retour un peu critique de certains groupes. Mais je peux imaginer ou espérer un vote aussi serré que sur la précédente. Et vous comprenez pourquoi, évidemment, en tant que propriétaire. Après, toute autre action qui irait dans ce sens serait plus que bienvenue de notre point de vue. Et je pense qu'on aura évidemment une réponse du syndic là-dessus. J'ai vu certains sourcils se froncer. On aura peut-être plus de réponses.

Résolution Ilias Panchard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité participe à la rencontre prévue sur la friche de Malley par la Municipalité de Prilly afin de soutenir une solution permettant le maintien des activités actuelles de La Demeure.

Mme Sarah Neumann (soc.) : – D'abord, je déclare mes intérêts ou mes connaissances du dossier. Moi, je travaille dans le quartier de Malley à proximité de La Demeure et de la friche depuis des années. Et professionnellement, j'ai failli prendre part au projet La Fabrique de Malley, qui m'avait été présentée par son directeur, un ancien collègue politique. Mais clairement, les conditions-cadres qui étaient proposées par les communes qui portaient ce projet de La Fabrique de Malley n'étaient pas satisfaisantes. Et on s'en rendait compte assez vite. Ce n'était pas possible pour une institution culturelle ou de formation d'aller de l'avant seule. Des projets très alternatifs et très autogérés le pouvaient. On voyait très vite apparaître les complexités qui ont été évoquées par M. le syndic par rapport à ce site, à sa proximité avec les chantiers qui allaient se déployer pendant des années, avec les nuisances qu'ils occasionneraient en termes de bruit, en termes d'ouverture des sols, les risques de pollution des sols. Un lieu, effectivement, vraiment compliqué à prendre en charge.

Pour autant, les communes voisines de Prilly et Renens avaient décidé de lancer ce projet de La Fabrique et ils parlaient d'activer Malley. Alors, dans la culture, dans les arts de scène, on aurait probablement dit plutôt « animer Malley », mettre de l'âme dans ce quartier qui allait en manquer pendant de longues années. Et c'est vrai, au quotidien, c'est un quartier très, très difficile à vivre aujourd'hui pour ceux qui y travaillent, et encore plus probablement pour ceux qui y vivent. C'est un chantier permanent sur une immense parcelle. Et c'était un très beau projet que de vouloir l'activer ou l'animer, on choisira, pendant cette période de chantier.

Malheureusement, les communes qui ont décidé de lancer cette activation ne se sont peut-être pas ou n'ont peut-être pas pu réunir les moyens qui étaient nécessaires pour une activation réussie et dans des conditions-cadre qui soient acceptables pour les associations qui s'engageraient, qui donneraient de leur temps, des heures de temps pour porter ces projets. C'est vraiment regrettable parce qu'effectivement, dans ce quartier du lien social, du culturel, des pratiques autres que juste

voir des grues se monter et se démonter, des routes se fermer et se rouvrir, il en manque et il en manque énormément.

Et aujourd'hui, de quoi on parle ? On a des problèmes de salubrité, de conflits. On a un cadre de friche urbaine qui n'est même plus accompagné. J'apprends qu'il n'y a donc même plus l'accès à l'eau, que la gestion des déchets même n'est pas assurée. C'est vraiment quelque chose que, moi, je regrette beaucoup. C'est vrai que c'était un projet qui allait être difficile. Cette zone, elle n'est pas simple, mais il y a eu vraiment un manque de moyens investis pour en faire quelque chose de correct pendant toutes ces années. Je regrette beaucoup que ce soit des associations avec beaucoup de bénévoles, beaucoup d'engagement volontaire et de désir de vivre ensemble qui en pâtissent.

Malheureusement, ce Conseil n'est effectivement pas le lieu adéquat pour discuter de ces résolutions. C'est vrai qu'on ne peut pas faire de l'ingérence dans les projets des autres communes. Il y a peut-être d'autres projets prillérans sur lesquels on aurait eu des choses à dire ou à ne pas dire, d'autres projets renonais, voire même des projets pullliérans sur lesquels on aimerait parfois pouvoir se prononcer, mais ce n'est pas notre mission, ce n'est pas notre légitimité.

Ainsi, pour que ces résolutions puissent être acceptables et réalistes, je me demande dans quelle mesure les personnes qui les ont déposées accepteraient un amendement de type « en dialogue avec les communes signataires de la convention Fabrique de Malley et dans les limites de ses compétences » – la Municipalité. Parce que ça me paraît compliqué, comme législatif de la Ville de Lausanne, de demander à la Municipalité d'aller gérer des projets qui ne sont pas ceux de la Ville de Lausanne.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Justement, j'allais demander à M. le syndic, au fond, en quoi le fait d'avoir délégué à une entité tierce la gestion d'un domaine dont elle est propriétaire, en quoi ça défausse la Ville de ses responsabilités de propriétaire ? Je veux dire, ce n'est plus la Ville qui gère les lieux, mais c'est toujours la Ville qui a décidé de déléguer cette gestion à des entités tierces. Donc c'est aussi elle qui peut revenir, en tant que propriétaire, en tapant du poing sur la table et en disant ce qui se passe à cet endroit, ça ne correspond pas au projet qu'on a soutenu, ça ne correspond pas à ce qu'on attend de la façon dont notre territoire devrait être animé ou pas. Ce n'est certes pas le territoire de la Ville de Lausanne, mais c'est notre propriété, et donc il y a quand même un levier à pouvoir actionner que, visiblement, M. le syndic semble un peu frileux à vouloir actionner.

Moi, les subordonnées proposées par ma préopinante pour venir rappeler le fait que, de toute façon, ces résolutions s'appliqueraient dans les limites des compétences municipales et en prenant langue, évidemment, avec les collectivités communales concernées, ça ne me pose pas de problème, mais ça montre bien que la Ville est fondée à faire quelque chose. Si cette situation est regrettable, qu'elle concerne des milliers de Lausannois qui sont fondés à visiter ce lieu, ça me semble juste normal et pas du tout être de l'ingérence que la Ville de Lausanne cherche à améliorer la situation dans la limite de son pouvoir. Et ce n'est de toute façon pas faire de l'ingérence qu'un Conseil communal comme Lausanne se positionne sur un sujet comme celui-ci.

Soit dit entre parenthèses, je ne ferai pas une longue comparaison, mais on vient d'avoir un débat sur l'hébergement d'urgence, dont un des éléments clés du dispositif se trouve précisément à Renens. Ça ne nous empêche pas d'en parler et ça ne nous empêche pas de nous poser plein de questions et de prendre des décisions sur une politique d'aide d'urgence, en l'occurrence, mais qui est menée sur le territoire d'une ville voisine. Donc en matière d'animation socioculturelle, je ne vois pas pourquoi ça nous retiendrait plus.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je suis heureuse d'entendre de la part des Verts et des socialistes qu'au fond, il n'appartient pas à la Ville de Lausanne de décider pour Prilly ou Renens de ce qui se passe sur les espaces dont ils ont la gestion et qu'il n'appartient pas à la Ville de leur imposer son point de vue. Je vois encore moins Lausanne aller expliquer à Prilly et Renens qu'il serait quand même de bon ton de ne pas appliquer les conditions liées au permis de construire que la Ville de Prilly a la compétence de délivrer.

Au fond, Lausanne ferait part d'une arrogance en allant expliquer aux autres communes comment elles devraient gérer les sites qu'elles ont le pouvoir de gérer. Ce ne serait pas la première fois que Lausanne ferait preuve d'arrogance, donc il serait de bon ton d'éviter d'insister sur cette arrogance, qui est déjà fortement reprochée à Lausanne par les autres communes avoisinantes.

Habitant le quartier, j'avoue qu'il faut admettre que l'utilisation des lieux génère quelques problèmes. Et à titre personnel, je comprends que la Ville de Renens demande, et demande simplement, le respect de ce qui a permis à La Demeure jusqu'à présent d'exister. La Ville et les conditions de Prilly et les conditions qui ont été posées ne sont pas une mer à boire. C'est simplement que La Demeure respecte l'engagement qui était pris à la base et qui lui permet aujourd'hui d'avoir un espace dédié. Cet espace permet de pouvoir organiser des manifestations, accueillir des personnes durant la journée, de pouvoir occuper ce terrain, le faire vivre, donner un sentiment de vie à cette friche, qui a besoin de vivre pendant le chantier. Donc, au fond, ce n'est pas demander quelque chose d'impossible à cette association que de respecter certaines règles élémentaires, d'éviter que des personnes séjournent ou dorment durant la journée sur cet espace, que ces personnes-là puissent simplement profiter des activités que La Demeure est censée proposer, du moins qu'elle s'est engagée à faire pour pouvoir exister. Donc, c'est les raisons pour lesquelles le groupe PLR refusera la résolution qui est proposée par Ensemble à Gauche.

Mme Manon Zecca (EàG) : – C'est juste brièvement pour dire que je n'ai aucun problème à accepter la proposition de Mme Neumann sur un amendement aux deux résolutions.

Résolution Manon Zecca 1 – Modification

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse en sorte que la Demeure puisse continuer toutes les activités qu'elle effectue actuellement, et dans de bonnes conditions, sur le terrain de la Friche de Malley, ceci en dialogue avec les communes signataires de la convention Fabrique de Malley et dans les limites de ses compétences.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je voulais répondre à M. Conscience. Vous avez en partie raison, vous avez même raison. Formellement, on a signé une convention avec La Fabrique. Il y a des règles de dénonciation de cette convention. Donc, on pourrait considérer qu'aujourd'hui, on dénonce cette convention, ce qui impliquerait que l'ensemble des acteurs qui ont pris place sur le site quitteraient les lieux, que la convention prendrait fin, et puis on pourrait lancer un nouvel appel d'offres pour d'autres projets.

Il y a un élément dont il faut bien prendre conscience ici, et ce ne serait sans doute pas avec La Demeure. Parce qu'on peut penser ce qu'on veut de ce que fait La Demeure aujourd'hui, et je respecte parfaitement celles et ceux qui défendent ces activités, mais c'est un usage qui est détourné par rapport à celui qui était initialement prévu. C'est une réalité. Ça pose toute une série de problèmes dans le secteur. Plus largement, pas seulement La Demeure, mais la sous-occupation des activités qui ont été déployées sur La Fabrique de Malley pose des problèmes parce qu'ils ne permettent pas de faire ce que souhaitaient faire les villes de Renens et de Prilly, c'est-à-dire de pouvoir effectivement animer le quartier, créer, comme on le fait parfois dans des projets de développement qui durent pas mal d'années, trouver des activités temporaires pour que le lieu puisse vivre, donner un peu envie du quartier.

C'est l'inverse qui se produit. On a toute une série de problèmes de sécurité, de laisser-aller, de terrains qui sont utilisés de manière détournée, qui ne sont pas bien nettoyés, de saleté, etc., qui rendent l'attractivité des lieux extrêmement faible. Qui posent pas mal de problèmes aussi pour celles et ceux qui veulent se rendre au Théâtre Kléber-Méleau, qui souffre beaucoup de la situation actuelle. Donc je dirais, les communes de Renens et Prilly ne sont pas satisfaites. Et elles sont plutôt demandeuses, ça, je vous le dis aussi, pour être transparent, elles sont plutôt demandeuses que la Ville puisse aussi s'impliquer comme propriétaire pour trouver d'autres solutions, pour envisager d'autres types d'occupation de ces parcelles. Je crois que le cirque marche assez bien, mais, pour le reste, de ce qu'on dit, c'est plutôt difficile. Donc pour essayer d'envisager d'autres modèles, peut-être via des appels à projets. Peut-être que la Ville s'impliquera aussi en sa qualité de propriétaire et futur développeur du quartier au moment où le plan de quartier sera réalisé. Elle pourrait s'impliquer aussi financièrement, en partie, en tout cas dans la gestion du site, mais, encore une fois, en sa qualité de propriétaire, comme le font d'ailleurs d'autres propriétaires dans des projets importants de développement immobilier. Ce n'est pas exclu, mais ce qui est certain, et ça, j'insiste là-dessus, par rapport aux résolutions, dont je rappelle qu'elles ne sont pas contraignantes, mais qui sont discutées aujourd'hui, nous n'allons pas intervenir auprès de Renens et Prilly, nous ne le ferons pas pour leur demander de maintenir des activités que les communes territoriales ne veulent plus. Ça, nous ne le ferons pas.

Si nous développons des activités temporaires et que nous y participons et que nous nous impliquons, à la demande de Renens et Prilly, pour essayer de revitaliser ou de vitaliser ce secteur-là et de pouvoir lui garantir un peu plus d'attractivité, peut-être que ça passe aussi par des moyens un peu plus importants à mettre dans ces projets, on veut bien y réfléchir, on veut bien participer avec Prilly et Renens à des projets de ce type-là, mais nous ferons des choses que les communes territoriales désirent. En aucun cas, nous n'irons leur expliquer ce qu'elles doivent faire et leur dire que des activités qu'elles ne souhaitent plus voir sur leur parcelle, parce qu'elles sont détournées par rapport à ce qu'elles avaient convenu avec elles doivent pouvoir demeurer. Ça, ce n'est pas la Ville de Lausanne qui va le faire malgré toutes les résolutions que vous pourriez décider de voter ce soir ou non, même avec toutes les précautions que vous pourriez y mettre s'agissant du respect des compétences. Nous n'irons pas les voir pour leur dire de maintenir des activités dont elles considèrent manifestement, quand même un peu à juste titre, qu'elles posent un certain nombre de problèmes et qu'elles ne sont surtout pas conformes à ce qui avait été convenu au départ.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Merci, monsieur le syndic, pour votre réponse. Je vous remercie de me donner raison, mais je vous trouve un peu extrémiste dans les solutions que vous proposez. Ce n'est pas noir ou blanc, on dénonce la convention ou bien on continue comme ça. De même, ce n'est pas noir ou blanc, tout va bien dans les communes avoisinantes, je n'ai rien à dire, ou alors, je viens imposer une autre solution.

Vous savez très bien que dans les négociations entre des communes, dans la gestion d'une situation de crise d'un lieu dont l'ampleur de la crise est à tempérer, bien sûr, mais dans une situation en crise, le rôle que peut jouer la Ville de Lausanne peut aussi être un rôle de médiation, un rôle de facilitation des rapports détériorés entre la structure La Demeure et les communes, un rôle aussi de juste rappeler le poids de la Ville dans ce dispositif et que la Ville de Lausanne compte aussi dans ce qui se passe ici. Donc, vous présentez la solution comme noir ou blanc, on ne fait rien ou alors on y va à boulets rouges. Non, il y a des entre-deux et les résolutions qui sont soumises à ce plénum ce soir vous permettraient tout à fait d'agir de façon plus mesurée que ce que vous déniez présenter comme option à ce Conseil.

Le président : – Je rappelle aux conseillers qui se plaignent qu'ils ont la possibilité de déposer des motions d'ordre.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Des fois, j'ai l'impression d'être doublement sourde quand j'écoute des choses qui sont tellement imbriquées. Monsieur le syndic, non, en fait, La Demeure ne fait pas un usage détourné de ce qu'elle devait faire initialement. Au contraire, c'est marqué noir sur blanc dans son projet, qui a été financé en partie aussi par le BLI de la Ville de Lausanne, qui annonce en fait vouloir faire des activités avec des populations mixtes, qui annonce vouloir faire des accueils libres en journée, qui annonce vouloir offrir des repas, qui annonce tout ça dans son projet initial. Donc soit La Fabrique de Malley n'a pas lu le projet initial et maintenant accuse l'association de faire du détournement de l'espace mis à disposition. Non, au contraire, c'est plutôt de la part des autres acteurs, notamment communaux, que les clauses n'ont pas été respectées. Au contraire, les infrastructures initialement mises à disposition, on parle d'infrastructures de base, de raccordement à l'eau, de disposition de WC, de gestion des déchets, ne sont pas assurées.

Ce n'est pas un projet qui a eu lieu il y a vingt ans, c'est un projet qui a commencé il y a deux ans et demi. Au contraire, je pense que la Municipalité, c'est ce qu'on attendrait d'une municipalité comme Lausanne, c'est de soutenir un tel projet qui est plus que nécessaire dans une situation sociale ultra précaire. On en a parlé toute la soirée, même si ça bassine peut-être au bout d'un moment une partie de ce plénum, mais, enfin, on est dans une situation dramatique pour toute une tranche de la population lausannoise, et aussi des personnes qui en sont témoins, Mme Newman l'a notifié, voire des personnes qui dorment dehors, qui ne dorment pas dehors par plaisir, mais qui dorment dehors par nécessité et qui sont laissées et traitées vraiment très mal par certains propos dont je vous ai rapporté la teneur tout à l'heure.

Vraiment, je pense que la Municipalité de Lausanne a son mot à dire pour, en tout cas, apporter son soutien aux activités et au travail bénévole qui est fait par cette association. Et ce n'est pas forcément de l'ingérence auprès des autres communes. Non. Elle voit un travail de qualité qui est fourni et elle décide de soutenir, par exemple, en faisant de la médiation, en permettant, ou en jouant seulement, comme l'a dit M. Pierre Conscience, son rôle de propriétaire de terrain, c'est-à-dire vérifier le projet initialement prévu et que l'état de son terrain ne soit pas indigne. C'est la seule

chose que je demande avec ces deux résolutions. Je pense que la Municipalité est tout à fait capable d'amorcer ces pourparlers.

M. Henri Klunge (PLR) : – Monsieur le président, chers et chers collègues, je vous ai entendus et je dépose une motion d'ordre.

Le président : – Ce n'était pas une suggestion de ma part, c'était pour rappeler cette possibilité, vu que vous sembliez vous plaindre de la durée du débat.

La motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le président la met en discussion.

La discussion sur la motion d'ordre n'est pas utilisée.

Le Conseil, par 30 oui, 38 non et 4 abstentions, refuse la motion d'ordre.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je serai très court. Simplement dire que, sauf le vote du budget, je crois qu'on n'a aucun outil contraignant dans ce Conseil. Donc, laissez-nous au moins avoir cette illusion de pouvoir au sein du Conseil communal. Je crois qu'on a souvent l'occasion de le dire au syndic et de rigoler là-dessus.

Je crois que l'idée, c'est une conciliation, peut-être, en vue d'une solution. Alors, c'est peut-être déjà trop de l'ingérence vis-à-vis de nos voisins de Prilly ou de Renens. Donc, voilà, je vous relis cette résolution modifiée. Donc, je me permets de lire simplement l'ajout. Et je remercie notre collègue Neumann pour la suggestion.

Résolution Ilias Panchard – Modification

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité participe à la rencontre prévue sur la friche de Malley par la Municipalité de Prilly afin de soutenir, en dialogue avec les communes signataires de la convention Fabrique de Malley et dans les limites de ses compétences, une solution permettant le maintien des activités actuelles de la Demeure.

Mme Sarah Neumann (soc.) : – Rapidement et avec moins de véhémence que Mme Zecca, je dirais aussi, comme elle que, selon mes informations, qui sont de terrain, l'association fait ce qu'elle a dit qu'elle ferait. Que non, elle ne peut pas devenir un énième lieu d'hébergement d'urgence, mais qu'elle n'en a pas la vocation et que ce n'est pas ce qu'elle fait.

Par contre, elle n'y peut rien si des gens en grande précarité dorment dans le coin, appuyés contre sa yourte. Et il ne lui appartient pas de jouer le rôle de securitas de la nuit, alors que même de jour des conditions cadres, l'eau courante, les déchets ne sont pas traités. Des retours que j'ai, son projet, ses actions sont menées, elle ne souhaite pas les entendre à la nuit et à l'accueil de nuit. Par contre, son projet, c'est vivre ensemble en journée dans la mixité des personnes qui habitent et qui traversent ce quartier – toute sa mixité, qui est aussi socialement difficile –, partager des lectures, des cours et des repas. Et c'est ça qu'elle souhaite maintenir et c'est ça qu'on souhaiterait qu'elle puisse maintenir et qu'un accord des négociations soit mené sur ce cadre-là, spécifiquement ce cadre-là, et pas celui de l'accueil d'urgence, avec la Municipalité de Prilly et celle de Renens.

Le Conseil, par 46 oui, 25 non, et 2 abstentions, accepte la résolution 1 de Mme Zecca.

Le Conseil, par 45 oui, 22 non, et 5 abstentions, accepte la résolution 2 de Mme Zecca.

Le Conseil, par 45 oui, 24 non, et 4 abstentions, accepte la résolution de M. Panchard.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 15.